

CONTACT+PLUS

10

ENTREVUE

MATHIEU RICHARD : patient, hyperactif et zen!

16

CONVENTUM 1^{er} JUIN 2013

20

LA PRÉSENCE DES FEMMES DANS L'AIMQ

50
ANS
DE
L'AIMQ



DOSSIER SPÉCIAL
LES 50 ANS DE L'AIMQ





FLYGT

DANS LA TRADITION D'INNOVATIONS FLYGT NAÎT FLYGT EXPERIOR^{MC}

Flygt Experior est un système révolutionnaire de pompage des eaux usées intégrant des concepts hydrauliques de pointe, des moteurs à très haut rendement et des dispositifs de contrôle intelligents dans le but d'obtenir de façon soutenue des performances anti-colmatage et énergétiques de la pompe.

- Section hydraulique avec technologie N
- Moteurs à très haut rendement
- Contrôle intelligent SmartRun^{MC}

Les pompes approuvées Flygt Experior sont disponibles jusqu'à 78kW / 105 hp et offrent des coûts énergétiques réduits jusqu'à 50%. Soutenu par l'organisation de ventes et de service la plus complète de l'industrie, c'est pour atteindre ces objectifs que Flygt Experior a été développé.

Bénéficiez de l'expérience supérieure de Flygt Experior^{MC}.

Vous l'avez imaginé. Nous l'avons conçu.



xylemwatersolutions.com/ca
1.800.588.7867

xylem
Let's Solve Water



5	MOT DU PRÉSIDENT	Joyeux anniversaire!
6	CHRONIQUE JURIDIQUE	Quelques principes de zonage municipal
10	ENTREVUE	MATHIEU RICHARD : patient, hyperactif, et zen!
14	DOSSIER SPÉCIAL	Les 50 ans de l'AIMQ
16		Conventum 1 ^{er} juin 2013
17		Post mortem
19		Le membership de l'AIMQ depuis 50 ans
20		La présence des femmes dans l'AIMQ
24		Liste des présidents de l'association depuis ses débuts
25		Liste des membres de l'association depuis ses débuts
27	LES CHAPEAUX BLANCS	L'AIMQ fête ses 50 ans, une association à notre image
28	SÉMINAIRE DE FORMATION	50 ans de réseautage au service du citoyen
30	QUE SONT-ILS DEVENUS ?	



PHOTO COUVERTURE

La formation du premier conseil d'administration de l'AIMQ, le 1^{er} juin 1963 à Giffard, ancienne ville qui fait partie maintenant de la Ville de Québec.

Photo : Archives de l'AIMQ

CONTACT PLUS

La revue **CONTACT PLUS** est publiée quatre fois par année par l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) à l'intention de ses membres et des gestionnaires du monde municipal. **TIRAGE** : 1 700 copies
COMITÉ DE RÉDACTION | **ÉDITEUR PRINCIPAL, PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉDACTION ET PUBLICITÉ** : Mathieu Richard, directeur général de l'AIMQ | dg@aimq.net **ÉDITEURS ADJOINTS** | **CONTENU** : Steve Ponton, ing., urb. | steve.ponton@sympatico.ca **COMPTES CLIENTS** : Yves Beaulieu, ing. | beaulieu.y@videotron.ca | tél. : 450 773-6155 | téléc. : 450 773-3373 **DIFFUSION** : Ian Blanchet, ing. **DIRECTION ARTISTIQUE ET INFOGRAPHIE** : Rouleau • Paquin design communication | tél. : 514 288-0785 | info@rouleaupaqin.com | www.rouleaupaqin.com **IMPRESSION** : J. B. Deschamps Inc. **DISTRIBUTION** : Harling Direct

Les opinions exprimées par les collaborateurs ne sont pas nécessairement celles de l'AIMQ. La reproduction totale ou partielle de cette revue, par quelque moyen que ce soit, est interdite à moins d'une autorisation expresse écrite de l'AIMQ.

ENVOI DE PUBLICATION CANADIENNE | **NUMÉRO DE CONVENTION** : 40033206 **ISSN** : 1911-3773 **DÉPÔT LÉGAL** : Bibliothèque et Archives Canada, 2013 | © AIMQ, 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION AIMQ (2012-2013) | **PRÉSIDENT** : Steve Ponton, ing., urb. (Ville de La Prairie) **VICE-PRÉSIDENT** : Louis Loiselle, ing. (Ville de La Tuque) **SECRÉTAIRE** : Stéphane Rodrigue, ing. (Ville de Alma) **TRÉSORIER** : Sylvain Marcoux, ing. (Ville de Montréal) **ADMINISTRATEURS** : Stéphane Bergeron, ing. (MRC de Lotbinière) | Mariana Jakab, ing. (Ville de Saint-Lambert) | Jean Daniel, ing. (Ville de Baie-Saint-Paul) | Stéphane Larivée, ing. (Ville de Terrebonne) **PRÉSIDENT SORTANT** : Alexandre Meilleur, ing. (Ville de Thetford Mines) **ADJOINT ADMINISTRATIF** : Richard Lamarche | aimq.rlamarche@videotron.ca **REPRÉSENTANT DES GOUVERNEURS** : Léonard Castagner, ing. (Ville de North Hatley)

ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC : C.P. 792, Succursale «B», Montréal (Québec) H3B 3K5 | tél. : 514.845.5303 | aimq.net



ASSOCIATION DES INGENIEURS MUNICIPAUX DE LA REGION DE QUEBEC

Réunion de l'Association des Ingénieurs Municipaux de la Région de Québec, tenue à compter de 3:30 heures p.m., le 1^{er} juin 1963, à l'Hôtel de Ville de Giffard, 3095, Royale, Giffard, à laquelle réunion sont présents les membres de l'Association des Ingénieurs Municipaux, à savoir: MM. Hervé Aubin, Jean-Paul Bourret, Jean Robitaille et Louis Goulet,

RESOLUTION #17-63

RE: Réunion de formation de l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec.

Etaient présents à la dite réunion,

M. Gilles Chabot, Ville de Boucherville, 20 Pierre Boucher,
M. Jean Robitaille, Cité de Ste-Foy, 200, route de l'Eglise,
M. Jean-Paul Bourret, Cité de Québec, 200, route de l'Eglise,
M. Hervé Aubin, Cité de Giffard, 3090, Royale, Giffard,
M. Jean Curzi, Cité de St-Lambert, 35 Aberdeen,
M. Georges Darveau, Ville de St-Bruno de Montarville,
1585, Montarville, *etc et son journal*
M. R. Houde, Ville de Trois-Rivières Ouest, 433, rue Lacerte,
M. P. Malo, Cité Duvernay, 2900, Boulevard de la Concorde,
M. Louis Goulet, Cité de Charlesbourg, 182, 80^{ème} Rue-7st,
M. G. Chouinard, Ville d'Iberville, 23 rue Mont-cals.

RESOLUTION #18-63

RE: Elections générales

ATTENDU que la charte de l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec prévoit des élections générales une fois l'an, lors de la réunion annuelle,

ATTENDU qu'il y a donc lieu pour les membres de l'Association de procéder, séance tenante, à l'élection générale,

IL EST PROPOSE par M. Jean-Paul Bourret, secondé par M. Jean Curzi et résolu que M. Georges Darveau soit élu président.

IL EST PROPOSE par M. Gilles Chabot, secondé par M. Jean Robitaille et résolu que M. Hervé Aubin soit élu vice-président.

IL EST PROPOSE par M. Louis Goulet, secondé par M. P. Malo, et résolu que M. Jean Curzi soit élu secrétaire.

IL EST PROPOSE par M. Gilles Chabot, secondé par M. Jean-Paul Bourret et résolu que M. Louis Goulet soit élu assistant-secrétaire.

IL EST PROPOSE par M. Gilles Chabot, secondé par M. Jean-Paul Bourret que M. R. Houde soit élu directeur.

IL EST PROPOSE par M. R. Houde, secondé par M. Georges Darveau et résolu que M. P. Malo soit élu directeur.

IL EST PROPOSE par M. R. Houde, secondé par M. Georges Darveau et résolu que M. Gilles Chabot soit élu directeur.

IL EST PROPOSE par M. Gilles Chabot, secondé par M. Georges Darveau et résolu que M. Jean Robitaille soit élu directeur.

ET LA SEANCE EST CLOSE

Louis Goulet
LOUIS GOULET, ING.P.,
Secrétaire,
Association des Ingénieurs
Municipaux de la Région de
Québec.



Par **Steve Ponton**, ing., urb., président de l'AIMQ

Joyeux anniversaire!

Cette édition anniversaire de la revue veut souligner avec fierté le jubilé de la naissance de l'AIMQ. En effet, 50 ans d'existence pour une association de bénévoles comme la nôtre, ça se fête. D'ailleurs, pour souligner l'évènement, nous avons tenu à Lévis le 1^{er} juin dernier, date anniversaire de la fondation de l'AIMQ, un Conventum réunissant des membres actifs et retraités dont un membre fondateur de la première heure. Vous verrez dans ces pages un reportage de cette réunion haute en couleurs qui aura permis de renouer plusieurs amitiés de longue date et de se remémorer de nombreuses anecdotes.

Le prochain Séminaire de formation qui aura lieu à Rimouski en septembre prochain, soulignera lui aussi les 50 ans d'existence de l'association avec des festivités spéciales. La pierre angulaire risque d'être la vidéo souvenir, un documentaire d'entrevues tenues avec tous les anciens présidents que l'association ait connus et qui ont bien voulu participer à cette initiative historique. Un extrait a d'ailleurs été montré lors du Conventum et selon les commentaires recueillis, cette vidéo suscite de fortes émotions pour tous ceux qui l'ont visionnée. Je vous invite donc à participer en grand nombre à notre prochain Séminaire de formation qui comptera comme crédits en vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, de l'OIQ.

La revue contient aussi quelques rappels historiques de l'association qui sauront illustrer les difficultés et défis que les membres ont dû affronter au cours de ces années pour assurer la survie et croissance de l'association. En particulier, le rôle important des femmes au sein de l'AIMQ est aussi décrit avec un brin d'humour de la part de notre adjoint administratif.

Que nous réserve l'avenir ? Notre 50^e anniversaire survient alors que le paradigme dans lequel tous les ingénieurs municipaux opéraient vient de changer drastiquement. Que l'on pense seulement aux conséquences de la Commission Charbonneau et des règles sur le lobbying, et on peut immédiatement voir que nos rapports professionnels avec nos partenaires de l'industrie ne seront plus jamais les mêmes. Les nombreuses nouvelles règles qui nous sont maintenant imposées et dont l'efficacité reste à démontrer, ne viendront surtout pas nous simplifier la tâche au jour le jour. Je suis confiant cependant que nous saurons nous adapter et demeurer productifs pour le bénéfice des institutions municipales que nous servons.

Pour nous aider à nous guider et assurer un lien indispensable envers tous les joueurs de l'industrie et du gouvernement, nous avons le bonheur d'accueillir en nos rangs Mathieu Richard, notre nouveau directeur général. Mathieu nous arrive fort d'une expérience dans le domaine associatif et du génie municipal. Il possède aussi une expertise pointue dans le domaine de la formation pour les professionnels, un secteur d'avenir auquel l'AIMQ doit se tourner pour demeurer pertinente. Nous sommes convaincus qu'il saura aider l'AIMQ à relever les nombreux défis dont l'association fait face. Nous lui souhaitons donc la plus cordiale bienvenue au sein de notre grande famille.



Le congrès de l'AIMQ, en 1973.

Ceci est vraisemblablement mon dernier mot à paraître dans la revue à titre de président. En effet, ça fait déjà presque un an que le conseil d'administration m'a unanimement désigné comme volontaire pour assumer le poste de président de l'association! Le temps passe vite compte tenu des nombreux évènements qui ont affecté l'AIMQ au cours des derniers 12 mois. J'en profite donc pour remercier les membres du conseil d'administration et tous ceux et celles qui se sont impliqués dans les nombreux comités et activités et qui auront ainsi rendu ma tâche un peu plus facile. ■

Bonne lecture.





Par M^e Jean-Pierre St-Amour, avocat

Quelques principes du zonage municipal¹

DEUXIÈME PARTIE

Le concept de zonage parcellaire permet d'aborder trois types de dossiers : les cas de rezonage parcellaire ou zonage ponctuel (en anglais « spot zoning »), la prohibition d'usage et la limite de régie par zone, secteur de zone ou partie de territoire.

La trame du découpage en zone est la résultante de facteurs socio-économiques, autant que politiques et juridiques. Elle est aussi susceptible d'influencer ces facteurs, car elle est susceptible d'évoluer, notamment en réponse aux forces du milieu qui motivent des modifications au règlement.

1 Le zonage parcellaire

La notion de zonage (ou le cas échéant « rezonage ») parcellaire renvoie à l'utilisation du pouvoir de zoner de manière à dessiner des zones spécifiquement adaptées pour une ou quelques propriétés. Elle se manifeste normalement dans la modification du zonage le plus souvent afin de particulariser les usages autorisés (ou prohibés) ainsi que les normes applicables pour des lots qui étaient auparavant soumis aux règles existantes ailleurs dans la zone. Plus rarement, verra-t-on une modification qui a pour effet de faire disparaître les règles applicables à quelques propriétés en intégrant la zone visée par la modification à une zone voisine.

Les tribunaux sont intervenus à de multiples occasions pour préciser le pouvoir d'intervention des municipalités. Ils considèrent que le zonage est discriminatoire par nature tout en reconnaissant le pouvoir discrétionnaire municipal quant à la division du territoire et en affirmant la légalité d'une discrimination autorisée par le législateur, en autant qu'elle respecte le cadre de référence proposé dans la loi et qu'elle soit motivée par des préoccupations d'intérêt public. C'est donc essentiellement le principe de l'intérêt public et les préoccupations d'urbanisme qui doivent gouverner la décision du conseil municipal, de déterminer par exemple la taille des zones.

En somme, la jurisprudence enseigne qu'en l'absence de preuve de mauvaise foi et d'abus de pouvoir, le rezonage parcellaire effectué dans l'intérêt public est légal et ce, même si des intérêts privés peuvent aussi être avantagés. Toutefois, la modification du zonage effectuée essentiellement pour des motifs d'intérêt privé dans le seul but, par exemple, de régler un problème de construction érigée illégalement sur un terrain est abusivement discriminatoire. De la même manière, peut constituer une discrimination illégale et même une forme d'expropriation déguisée la modification au zonage pour un terrain qui a pour effet de restreindre les usages par rapport aux terrains voisins où s'exercent des usages semblables ou encore le changement de zonage résidentiel de quelques lots privés pour les mettre dans une zone « parc », quoique dans ce dernier cas on tiendra aussi compte de l'évolution des perceptions par rapport aux contraintes naturelles du site.

S'il s'agit d'un immeuble dont la municipalité est propriétaire, ou souhaite le devenir selon le cas, elle doit porter une attention particulière aux règles de justice naturelle. Ainsi, elle pourrait commettre un abus de pouvoir si le seul motif de la modification est de se procurer un meilleur revenu lors d'une vente

projetée ou encore pour en empêcher la construction alors que ses représentants négocient son acquisition. Les tribunaux pourront aussi sévir à l'encontre d'une municipalité qui tente, consciemment ou non, de créer un monopole à son propre avantage ou en faveur de certaines entreprises.

2 La prohibition d'usage

Dans la suite de l'étude du zonage parcellaire, il est opportun de traiter de la règle interdisant la prohibition des usages². En effet, les tribunaux ont reconnu que si la municipalité possédait un pouvoir de réglementer, cela ne signifiait pas qu'elle pouvait prohiber entièrement un usage sur tout le territoire à moins que le législateur ne l'ait spécifiquement autorisé.

Or, la prohibition peut se manifester de diverses manières, par exemple dans une interdiction absolue ou encore dans l'imposition de normes impossibles à satisfaire, que ce soit de manière malicieuse afin d'empêcher l'établissement d'un usage indésirable, ou encore de manière indirecte non intentionnelle, ce qui est le cas lorsque les normes ont pour effet, compte tenu de la configuration des terrains, de faire obstacle à toute construction. Le zonage de terrains privés à des fins de parcs ou de conservation, par exemple, entre dans cette forme de zonage pouvant prêter à contestation.

¹ Texte préparé par M^e Jean-Pierre St-Amour, avocat du cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés. Les informations d'ordre juridique communiquées dans le présent texte sont de portée générale et doivent être nuancées ou adaptées pour tenir compte des faits ou de contextes particuliers. Suite de la première partie parue dans l'édition de la revue *Contact Plus*, n° 85, printemps 2013.

² Le critère retenu par les tribunaux pour distinguer entre une restriction excessive ou non, est celui d'une utilisation économiquement raisonnable de la propriété.



Bien que la municipalité puisse, dans son règlement de zonage, « spécifier, pour chaque zone, les constructions et les usages qui sont autorisés; et ceux qui sont prohibés (...)»³, elle ne peut cependant prohiber un usage par ailleurs licite sur l'ensemble du territoire en procédant à une interdiction dans chacune des zones.

Les tribunaux ont cependant reconnu certaines exceptions. En fait, trois exceptions ont été identifiées. La première se manifeste dans le cadre de la conformité à une affectation de territoire prévue au schéma d'aménagement et de développement de la MRC, dans la mesure évidemment où ce dernier peut le faire. En effet, si ce dernier ne permet pas un usage dans le territoire d'une municipalité qui le compose, cette dernière pourra l'interdire dans tout son territoire. La seconde exception prend en compte les impératifs posés par le législateur sous l'autorité d'autres dispositions législatives, ce qui sera le cas des normes d'implantation, voire de la prohibition d'usage expresse ou implicite, lorsqu'elle découle par exemple de l'application de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ou de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de ses règlements d'application. La municipalité est alors obligée d'interdire un usage dont les normes de localisation sont, compte tenu, par exemple, de son urbanisation, incompatibles avec le voisinage. Dans certains cas, il n'est pas nécessaire de prendre en compte ces législations gouvernementales puisqu'il est évident qu'on doit interdire les industries lourdes, l'exploitation d'une carrière, les établissements agricoles ou encore l'enfouissement de déchets dans un territoire municipal déjà complètement urbanisé.

D'autres exceptions peuvent enfin être identifiées, dont la prohibition expresse dans une loi particulière ou dans les lois municipales générales, comme c'était le cas en matière de jeux électroniques, d'industries insalubres ou dangereuses. La nature des lieux peut elle-même justifier une forme de prohibition, ce qui est le cas, par exemple, d'une zone inondable ou d'une île. Il est en effet de la nature d'une île d'être accessible par l'eau, de sorte que ne constitue pas une expropriation sans compensation l'interdiction d'y construire un pont pour s'y rendre, mais cela ne la rend pas nécessairement « inconstructible ».

3 Le zonage à l'extérieur du zonage

Si la référence territoriale peut être utilisée pour effectuer une discrimination sur l'occupation ou l'utilisation d'un espace, il faut cependant se méfier de l'utilisation du zonage pour atteindre des objectifs tout à fait étrangers au concept.

L'utilisation du zonage, c'est-à-dire d'une forme de discrimination territoriale pour atteindre ou viser des catégories de personnes, ou à l'inverse d'utiliser des critères de référence fondés sur une ségrégation personnelle, constitue la forme la plus achevée et parfois la plus pernicieuse de l'opération, selon le point de vue considéré ou l'objectif recherché. On ne peut donc se servir du zonage comme moyen d'empêcher ou de restreindre l'occupation par une catégorie de personnes ou encore d'une forme de propriété, par exemple en interdisant la copropriété. La municipalité peut zoner des usages et des constructions, pas les personnes ou la tenure, ou le mode d'occupation juridique.

Deux types d'exceptions s'imposent cependant. D'abord, le législateur a atténué la portée de ce principe en permettant par exemple aux municipalités d'aménager des logements intergénérationnels, ou encore la possibilité de restreindre le nombre d'employés dans un établissement en fonction du fait qu'ils résident ou non sur place. De plus, les tribunaux ont reconnu que la distinction, par exemple, entre une clientèle itinérante ou de passage et une clientèle résidente pour définir un usage hôtelier n'est pas illégale. Il ne s'agit pas d'une situation fondée sur les qualités personnelles de l'occupant mais sur l'usage de l'immeuble, même si elle se rapporte à certaines caractéristiques des personnes qui utilisent l'immeuble. En somme, il n'est pas nécessairement interdit de décrire certains types d'usages en faisant référence à des personnes. >



³ Article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

4 Les zonages aérien et aquatique

Il reste enfin à rappeler les particularités du zonage aérien et du zonage aquatique par rapport au zonage habituel des espaces terrestres.

À l'heure actuelle, le zonage aérien se limite essentiellement à la réglementation de limitation des hauteurs des constructions qu'elle soit établie dans un règlement de zonage en vertu du pouvoir de prescrire les dimensions d'une construction ou dans le zonage qui peut être édicté par les autorités fédérales à proximité des aéroports. Évidemment, cette dernière possibilité met en évidence la primauté de la compétence fédérale en matière d'aéronautique, mais il s'agit là d'une dimension constitutionnelle que nous n'aborderons pas dans le présent texte.



Quant au zonage aquatique, il consiste en réalité en une forme de superposition, soit d'une part le zonage de l'utilisation du plan d'eau, aspect qui ne peut cependant interférer avec la législation ou la réglementation fédérale en matière de navigation, par exemple, et, d'autre part, le zonage de l'espace terrestre submergé. En théorie, le milieu aquatique peut faire l'objet d'un zonage comme en milieu terrestre, sous réserve des caractéristiques propres à cet espace, des contraintes environnementales⁴ et des juridictions fédérales. Les tribunaux reconnaissent en effet la compétence municipale et n'hésiteront pas

à appliquer la réglementation qui régit par exemple les quais, les marinas ou les autres ouvrages sur le littoral ou le lit d'un plan d'eau. Pour le reste, il convient de trouver des moyens d'opérer une forme de zonage de la circulation sur les plans d'eau ou encore de tenir compte de l'autorité fédérale en matière de pêcheries, en conciliant les préoccupations municipales avec la prépondérance fédérale en ces matières. Ici aussi, nous n'avons pas l'intention d'explorer plus amplement la dimension constitutionnelle.

5 L'approbation des personnes habiles à voter

Nous ne pouvons pas traiter des principes du zonage sans examiner un autre aspect qui lui est étroitement associé : l'approbation des personnes habiles à voter lorsqu'il s'agit de procéder à sa modification.

Parmi les grands principes qui ont guidé la conception de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en 1979, celui de la participation des citoyens est apparu essentiel non seulement dans la définition des orientations d'aménagement en nature de planification du territoire, mais également dans l'approbation des décisions concernant directement le milieu de vie. C'est dans ce contexte que le législateur a voulu que les citoyens puissent participer, dans certains cas, à l'approbation des modifications réglementaires en matière de zonage.

Nous avons bien dit « dans certains cas ». En effet, l'approbation des règlements par les personnes habiles à voter pose des problèmes de taille. Problème de discrimination d'abord puisque l'approbation est écartée dans de nombreux contextes. Ainsi, malgré le principe de l'approbation consacré dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, limité à l'origine aux propriétaires concernés, puis élargi

aux locataires et enfin à tous les citoyens, des pans entiers échappent à la règle du droit à la participation active. D'abord les modifications réglementaires de concordance qui sont nécessaires pour se conformer à une modification d'un schéma d'aménagement et de développement d'une MRC et, dans certains cas, du plan d'urbanisme d'une municipalité, sont soustraites à l'approbation des personnes habiles à voter. La révision générale simultanée de la réglementation et du plan d'urbanisme ainsi que la refonte effectuée suite un regroupement municipal en se fondant sur les règles transitoires qui peuvent être prévues dans un décret de regroupement ignorent pour leur part l'approbation par zone. Et dans le cas d'une révision générale, c'est toute la municipalité qui participe, et non zone par zone. De même, à l'intérieur d'un règlement de zonage, ce ne sont pas toutes les dispositions qui sont assujetties, puisque ce sont principalement les matières concernant les usages autorisés et l'implantation des constructions qui le sont. À cela s'ajoute évidemment l'exclusion des personnes habiles à voter des zones contiguës mais situées sur le territoire d'une municipalité voisine qui sont aussi soustraites à cette participation.

Évidemment, ces aspects de l'exclusion s'ajoutent aux complications qui entourent la procédure d'approbation : il suffit de lire un avis public annonçant une procédure d'approbation référendaire pour saisir un tant soit peu la complexité de la loi. Au surplus, un habile découpage des zones, que ce soit dans la taille, la forme ou encore l'intercalation de « zones-tampons » peut exercer une discrimination sur la définition du territoire des zones contiguës pouvant participer ou non à la procédure.

Par ailleurs, un peu de stratégie est susceptible d'orienter les résultats. Il suffit souvent d'une présentation habile d'une modification

⁴ Dont les principes de contrôle sont établis dans la *Politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables*, adoptée en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., c. Q2, r. 35.

dans son langage technique ou à l'inverse d'une récupération démagogique, que ce soit à des fins électorales ou commerciales, pour que l'amendement ne soit vu de personne ou encore suscite une opposition virulente sans nécessairement reposer sur une information éclairée. L'approbation des personnes habiles à voter a aussi malheureusement été perçue comme un moyen pour extorquer des fonds de promoteurs désireux d'obtenir une modification au zonage ou encore un élément de stratégie des grandes entreprises pour faire obstacle à l'établissement d'un concurrent.

Enfin, l'élargissement de l'approche discrétionnaire à l'aménagement du territoire effectué avec les mesures de dérogation mineure et de plan d'implantation et d'intégration architecturale, par exemple, qui ne sont pas soumises à l'approbation des personnes habiles à voter, tend encore davantage à restreindre la portée de l'exercice « démocratique » formel.

En somme, les exceptions à la règle de l'approbation sont extrêmement nombreuses et si importantes que, jointes aux contraintes liées à la complexité et au détournement de la procédure, elles ont pour effet de réduire considérablement la portée réelle du principe au point de discréditer sa signification véritable. Ces contraintes sérieuses portent à s'interroger sérieusement sur l'opportunité de maintenir le principe de l'approbation des personnes habiles à voter, moins au niveau du principe, aussi louable soit-il, que de la véritable nature de son application.

6 Conclusion : les ouvertures à d'autres techniques de contrôle

La rigidité du règlement de zonage comme mesure de contrôle de l'utilisation du sol a amené le législateur au milieu des années 1980, à rechercher des techniques à caractère discrétionnaire plus souples que les normes strictes qui marquent le style de rédaction du zonage. C'est dans cette perspective qu'ont été instaurées les possibilités d'accorder des dérogations mineures ou encore d'approuver des plans d'implantation et d'intégration architecturale; sans oublier les mesures plus récentes que sont les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ou même la possibilité de lever des interdictions de construire dans des territoires soumis à certaines contraintes naturelles, particulièrement des risques mineurs de glissement de terrain, sujet cependant à la production et au respect des exigences énoncées dans une expertise.

En somme, le zonage traditionnel comme mesure de contrôle en matière d'urbanisme et d'aménagement du terrain continu d'exercer son rôle, mais il est aujourd'hui complémentaire à d'autres moyens permettant d'exercer une autorité plus souple, plus sensible et mieux adaptée, à la fois aux besoins des citoyens et des entreprises, et aux particularités des différentes parties du territoire municipal. ■



Pour vous aider à exploiter la plus précieuse ressource naturelle

Hanson Tuyaux et Préfabriqués :
Fabricant de tuyaux, regards et conduites rectangulaires en béton armé ainsi que de ponts et ponceaux **CONSPAN** et produits de gestion des eaux pluviales **StormTrap™** et **Hydroworks**.

Hanson Conduites Sous Pression :
Le plus important fabricant de tuyaux en béton-acier, avec le service d'assistance 24/24.

Hanson est soutenu techniquement d'une équipe de design et d'ingénieurs expérimentée dans l'industrie.

Votre gage de réussite de tous vos projets avec les produits en béton Hanson.

Hanson Tuyaux et Préfabriqués
Tél. : 1 877 474 6189
hansonpipeandprecast.com

Hanson Conduites Sous Pression
Tél. : 1 888 497 7371
hansonpressurepipe.com

 **Hanson**
HEIDELBERGCEMENT Group
Hanson Building Products



Par Yvon Fréchette

MATHIEU RICHARD : patient, hyperactif et zen!

Il porte habituellement le veston et la cravate; mais en ce magnifique dimanche matin, il est vêtu tout de blanc, ce qui lui donne une allure plutôt zen; toutefois, quand on lui parle, on remarque rapidement que sur des eaux en apparence calmes navigue un homme au tempérament hyperactif! D'ailleurs, à propos d'eaux calmes, l'entrevue se déroule près d'une piscine construite de ses mains à même le sol et qui ressemble à un immense étang – on y retrouve la touche du technicien en environnement! Ses enfants ne l'ont pas vu très souvent ces derniers temps; alors, durant l'entrevue, ils viennent à tour de rôle attirer son attention et ainsi profiter de la présence de leur père durant quelques instants.



Qui est-il?

Il s'appelle Mathieu Richard, il a 36 ans, une conjointe, Véronique, dont le café est excellent (!), deux garçons et demeure à Terrebonne depuis sept ans; il habite une maison au toit rouge – qui rappelle la maison des parents de sa conjointe – construite sur un vaste terrain. Auparavant, le couple demeurait à Laval et après avoir observé minutieusement le marché immobilier de la grande région métropolitaine – une sorte de passe-temps – il est tombé en amour avec cette magnifique résidence entourée d'arbres matures, dont l'emplacement paraît idéal et dont le potentiel est élevé en termes d'aménagement et de valeur. C'est dire que M. Richard sait prendre le temps qu'il faut avant de passer à l'action et réussir.

De l'environnement au génie municipal

Mathieu Richard a grandi à Saint-Eustache; il avait presque 18 ans lorsqu'il est parti à Saint-Félicien au Lac-Saint-Jean où il a fait sa technique en environnement. Diplôme en poche, il prend une tout autre orientation en créant avec une associée une entreprise spécialisée dans le tourisme d'aventure à Shawinigan : canot-camping, ski de fond, camping d'hiver, rafting et autres occupent ses journées et ses clients. L'expérience s'est poursuivie durant environ 18 mois : « J'ai eu du plaisir, mais j'ai dû me résigner à fermer; j'étais jeune, c'était difficile. »

Ensuite, durant une saison, il se retrouve à l'emploi d'une firme de génie-conseil en protection de l'environnement — une technique qui ressemble à celle du génie civil. Mis en disponibilité, il décide de combler une lacune dans son expérience professionnelle en apprenant la vente : « Des téléphones cellulaires au début, je suis passé à des appareils plus volumineux : des photocopieurs – comme un "upgrade" dans le métier! » Puis, il revient au génie civil durant trois années à vendre des géomembranes et des géotextiles avant de se retrouver chez Tubécon, une association sectorielle sans but lucratif qui fournit un soutien technique à une clientèle spécialisée dans la conception ou la fabrication de tuyaux de béton; il est ainsi appelé à échanger avec les ingénieurs municipaux, ce qui le sensibilise à leurs préoccupations.

L'année dernière, il apprend la création du poste de directeur général à mi-temps à l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) et décide de tenter sa chance, mais rate la cible de peu. Lorsque le titulaire du poste quitte ses fonctions au printemps dernier, M. Richard reçoit l'appel du président de l'AIMQ qui voulait savoir s'il était intéressé à resoumettre sa candidature dans le cadre d'un nouveau processus d'embauche; il raconte : « C'était un bon "timing" puisque deux mois plus tôt, j'aurais été incapable de m'avancer en raison du temps à consacrer à l'organisation de ma propre entreprise. »



Expert en formation

À l'AIMQ depuis le 22 avril dernier, M. Richard y travaille donc à mi-temps à partir de son bureau aménagé dans sa résidence; il est également président d'un centre de formation continue pour professionnels, FORMobile, fondé avec une associée il y a deux ans. Cette entreprise a vu le jour dans le sillage de l'obligation des ingénieurs de suivre des activités de formation à raison de 30 heures réparties sur deux ans. FORMobile offre également des formations sur mesure aux avocats, urbanistes, architectes et autres professionnels. Une plate-forme pour donner des formations via le web est aussi en développement. L'entreprise compte une trentaine de collaborateurs en ressources humaines, en différentes techniques spécialisées, etc. M. Richard se montre d'ailleurs très présent sur le terrain afin d'anticiper les besoins en formation et pour trouver les bonnes personnes qui pourront les dispenser.

Son mandat à l'AIMQ? L'Association est tenue par des bénévoles depuis 50 ans et possède une permanence depuis à peine un peu plus d'un an. M. Richard entend poursuivre la mise en place du plan d'action élaboré par son prédécesseur et ainsi permettre aux administrateurs de se concentrer sur des points importants : « Il s'agit d'assurer la continuité d'une année à l'autre dans le sillage des présidents qui quittent après un mandat d'une année, d'où l'importance de disposer d'une ressource afin de conserver les liens, assurer les suivis, maintenir et développer les contacts et faire progresser les démarches dans les dossiers spécifiques. »

Comment sont distribuées les tâches? Au-delà des affaires courantes — revue Contact Plus, réunions du conseil d'administration, implication dans l'organisation du récent conventum et du prochain congrès et autres, Mathieu Richard entend faire rayonner et grandir l'Association, lui donner une crédibilité, créer et entretenir des ponts auprès de différents organismes : « Il faut être présent et se faire entendre davantage. L'ingénieur municipal a de très grosses responsabilités, par exemple, en matière d'infrastructures — un sujet bien à la mode; les membres ont un poids très lourd sur leurs épaules; ils reçoivent les problèmes et doivent les régler dans leur quotidien qui n'est certainement pas toujours rose; ils se retrouvent sur la ligne de feu. C'est donc inévitable qu'ils soient consultés et qu'ils suggèrent des solutions et des réflexions aux décideurs; ce sont des gens de terrain. »

Commission Charbonneau

Que pense-t-il de la commission Charbonneau? M. Richard a suivi ce que les médias en disent; il n'a pas senti une très grande préoccupation ni tension au sein des membres par rapport à ce qui est ressorti des témoignages jusqu'à maintenant. Et les influences externes des firmes de génie-conseil? Les communications deviennent de plus en plus difficiles entre les parties observe le directeur général de l'AIMQ. Par exemple, l'ingénieur municipal doit consacrer beaucoup de temps pour préparer un devis avant d'aller en appel d'offres afin de choisir un consultant; la loi l'empêche par la suite de discuter avec le consultant qui pourrait lui apporter un éclairage différent et l'aider à faire évoluer son projet. « J'ignore comment les membres de l'AIMQ voient ça; c'est mon opinion purement personnelle et aussi ma grande crainte, mais je trouve que ça ne permettra pas à la profession d'avancer. C'est devenu un carcan légal; il faut créer des canaux de communication » juge M. Richard.

Un retour du balancier? Il est clair que certaines personnes ont exagéré convient-il; mais du même coup, il soulève une question pleine de sens : « Doit-on faire payer tous les ingénieurs pour quelques individus qui salissent la profession? Malheureusement, ces cas sont mis sur la sellette et font que ça paraît mal. » M. Richard ajoute qu'il faudra tôt ou tard replacer les choses dans l'opinion publique, mais comme l'AIMQ est tenue par des bénévoles, le plan de match serait peut-être de se greffer à d'autres organisations et de prendre part à leurs actions : « L'Ordre des ingénieurs du Québec investit présentement des sommes considérables pour soutenir l'image des ingénieurs et avec ses budgets limités, l'AIMQ est incapable de suivre. » La bonne nouvelle qu'il retient, c'est que la profession d'ingénieur ne semble pas trop entachée dans l'opinion publique. Ce sont plutôt certaines firmes de génie-conseil qui écopent. >

Financement... et ponts à construire!

Quand on lui demande ce que sera son plus grand défi à la direction générale de l'Association, il évoque d'abord le financement, puis il s'attarde longuement à l'importance de rétablir des ponts et d'échanger des éléments avec différents organismes pour faire rayonner l'Association. Quels types d'éléments? Il a certainement quelques idées à ce propos, mais il préfère en discuter avec les membres du conseil d'administration avant d'en parler publiquement. Il songe aussi à mettre en place certaines choses pour revaloriser « ce travail d'exception » – ce sont ses mots – qu'est celui de l'ingénieur municipal : « Je voue un très grand respect pour cette profession, les responsabilités des ingénieurs municipaux, les décisions qu'ils doivent prendre et je suis très fier d'être directeur général et de les représenter. » Certains lui ont mentionné qu'il était fou d'accepter un tel mandat dans la conjoncture actuelle; mais au contraire, Mathieu Richard se dit « conscient de ce que ces gens font. Ce que je vois, il faut que tout le monde le voie ». En raison des travaux de la commission Charbonneau, il sera peut-être parfois difficile pour les ingénieurs municipaux de travailler efficacement et même de pouvoir faire des demandes – pour un certain temps du moins, le temps que la poussière retombe. Par contre, le directeur général de l'AIMQ ne se sent nullement inquiet relativement à un possible éclaboussement au sein des membres de l'Association. Il précise ainsi sa pensée : « Même s'il n'y a pas péril en la demeure, il y aura des répercussions dans le quotidien, dans le travail, mais les choses vont finir par se calmer, comme on le voit déjà à l'Ordre des ingénieurs. Il faut relativiser les choses; les journalistes aiment les histoires croustillantes, mais il y a peut-être de l'excès de ce côté-là aussi. »

Aux yeux du directeur général de l'AIMQ, le financement demeure « la » préoccupation de tous les organismes. Avec la situation économique plus difficile depuis la crise de 2008, les organisations sont moins portées à encourager les diverses associations : « Il y a moins d'argent partout : investissements ralentis, profit des entreprises en baisse, etc. C'est donc un défi supplémentaire de tenter d'aller chercher des appuis financiers externes pour réaliser les projets. »

Échouer, c'est réussir!

Son entreprise de tourisme d'aventure, Mathieu Richard a mis un certain temps avant de digérer le fait que ça n'avait pas fonctionné... et d'en tirer des conclusions positives : « Ça été mon université de la vie; j'ai mis quatre ans avant d'en retirer des éléments positifs. J'ai d'abord regretté ma décision de me lancer dans cette aventure; mais j'ai appris un paquet de choses que je n'aurais pas pu apprendre normalement. » Et ce qu'il a retenu lui servira certainement à l'AIMQ : « On ne peut pas faire tout avec rien, mais beaucoup avec peu; c'est une de mes grandes forces et ça va m'aider à l'AIMQ; il ne faut pas faire des affaires compliquées et de partir sur une bulle. Il s'agit de consulter pour développer la même vision que les membres et ensuite, faire avancer les choses; car on peut facilement se perdre – juste consulter – et ne rien faire. »

Bref, pour M. Richard, il s'agit d'un beau et, en même temps, d'un gros défi de faire grandir l'Association par le travail au quotidien, mais qui est loin d'être insurmontable à ses yeux. Il croit qu'il s'agira de prendre les choses une à la fois et surtout, de ne pas penser que la venue d'un nouveau directeur général va tout changer en un an. Les changements, il les entrevoit à long terme et juge essentiel de prendre le temps nécessaire pour faire les choses correctement : « Il faut construire la maison une brique à la fois et s'assurer qu'elle soit belle et solide et qu'elle suscite la reconnaissance des ingénieurs municipaux. » Qui sait, cette maison, elle aura peut-être un toit rouge! ■



Mathieu Richard a eu un passe-temps — pour ne pas dire une véritable passion — plutôt spécialisé durant environ dix ans : remettre en état des véhicules Volkswagen qui sont devenus de véritables objets de collection et dont la qualité de restauration est impeccable. Il est propriétaire d'une beetle convertible 1969 et possède également une Westfalia 1977 qui a été refaite au complet. La Westfalia a été en quelque sorte l'ancêtre des véhicules récréatifs. Les deux véhicules sont en parfait état de marche et sont bien rangés dans le garage. Quand il a une minute, M. Richard part en randonnée et inévitablement, toute la petite famille se fait remarquer!



EFFICACITÉ ET PERFORMANCE



GRIPSEAL

Enrobé coulé à froid (ECF)

- Aspect similaire à l'enrobé conventionnel
- Imperméabilisation de la chaussée
- Procédé économique réalisé sur place



DURATECH

Enrobé raide anti-orniérage

- Idéal pour les chaussées fortement sollicitées
- Grande résistance à l'orniérage
- Excellente stabilité et tenue à l'eau



DJL Technologies
une division de Construction DJL Inc.

450-658-7527 poste 162

www.djl.ca



aquapipe
RÉHABILITATION D'AQUEDUC

Avis de nomination

Audrey Perron, Directrice commerciale

La compagnie Saneixen Services Environnementaux est heureuse d'annoncer la nomination de Mme Audrey Perron au poste de Directrice commerciale dans la division Aqua-Pipe® pour le Québec. Elle succède à ce poste à M. Robert Dumais qui prendra maintenant en charge le développement du marché américain. Mme Perron aura la responsabilité de parcourir le Québec afin de promouvoir la technologie Aqua-Pipe®.



La technologie Aqua-Pipe®, développée par Saneixen, permet la réhabilitation structurale sans tranchée de conduites d'aqueduc. Elle est une alternative économique, prouvée et viable aux problèmes de réseaux de distribution d'eau potable où, par le passé, l'option de creuser et remplacer était la seule.

Pour toute demande d'information communiquer avec Audrey Perron à aperron@saneixen.com ou au 514-207-8710.

« POUR UNE EAU DE QUALITÉ, AUJOURD'HUI ET DEMAIN »

SANEIXEN



Par Victor Lepers, historien

Les 50 ans de l'AIMQ

L'AIMQ est une association dont les 50 années d'histoire sont passionnantes à retracer. Depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, elle a eu une incidence sur le cadre de vie de la société québécoise et a dû également s'y adapter. Le courage de ses membres et leur détermination ont favorisé la prise de décisions importantes qui ont pu façonner et protéger un métier aujourd'hui essentiel dans la sphère des villes : l'ingénieur municipal.

L'AIMQ prenait naissance dans les années 60'. Jusque-là, les municipalités étaient cloisonnées au Québec. Les idées de fusion et de communauté urbaine n'étaient même pas encore nées. Chaque administration municipale vivait donc comme une forteresse inaccessible à tous les éléments étrangers.

« Avez-vous déjà songé, chers confrères, que l'ingénieur municipal a été le premier à réaliser l'importance d'ouvrir le dialogue avec les voisins ? Avez-vous déjà songé que cela s'est fait, bien avant que les politiciens ne parlent de fusion, de régionalisation ? »

Paul Despatis, Président de l'AIMQ, 1970

Dans ce contexte, ce sont les ingénieurs municipaux qui briseront les entraves aux échanges et à la communication entre municipalités. En 1960, une première association est créée : l'Association des ingénieurs municipaux de la région de Québec. Elle ne couvrait que la Capitale-Nationale. Les contacts avec les collègues de Montréal, notamment M. Chabot, de la Ville de Boucherville, incitaient à la création d'une association au niveau provincial. C'est le 1^{er} juin 1963 que l'AIMQ (Association des ingénieurs municipaux du Québec) a été fondée et a tenu son premier comité administratif. Son premier président est M. Darveau.

Le 24 août 1964, l'AIMQ devient une corporation sans but lucratif. Pour devenir membre, il fallait alors être ingénieur professionnel et employé permanent d'une municipalité à titre d'ingénieur municipal.

« Les ingénieurs municipaux sont souvent ignorés parce qu'ils travaillent dans l'ombre et se dépêchent, sans tambour ni trompette, d'enterrer ce qu'ils font. »

Hervé Aubin, Président de l'AIMQ, 1966

Quels étaient les objectifs de sa fondation ? Son but principal était l'amélioration du statut de l'ingénieur municipal. On voulait également améliorer les connaissances techniques des ingénieurs municipaux par des échanges d'informations et d'expériences entre confrères. Le premier pas en ce sens a été l'uniformisation des devis dès les premières années de sa création. Cet échange d'information restera, jusqu'à ce jour, l'une des principales préoccupations.

Pendant les années 70' et 80', l'association ne cesse de croître et on s'attelle à améliorer son organisation. Le premier secrétariat permanent est créé en 1972, dans les locaux de l'Union des Municipalités et on forme des chapitres régionaux.

Avec l'accroissement de ses membres, l'AIMQ veut améliorer la communication au sein de son organisation. Le bulletin d'information appelé « Contact » est mis en place en 1983. Un autre grand pas en avant à ce sujet a été la création, en 1992-1993, de l'« annuaire réseau d'entraide technique ». Cette banque de noms d'ingénieurs municipaux, reconnus comme ayant des compétences spécifiques, se révélait être très utile de nos jours pour le partage des connaissances.

Durant la même décennie, en 1993, l'association crée le prix Hervé Aubin. Il comporte une bourse d'études à un ou plusieurs étudiants méritants inscrits au bac en génie dans une université québécoise. Afin d'assurer une stabilité dans la remise de ces bourses, l'AIMQ a décidé de créer une fondation. Celle-ci a reçu ses lettres patentes le 22 mars 1995 et porte le nom de Fondation des ingénieurs municipaux du Québec.

Le 3 mars 1999, l'association tournait une nouvelle page de son histoire en changeant sa charte. L'AIMQ se constitue en fonction de la *Loi sur les compagnies*, partie III. Le contexte légal la régissant est dès lors plus simple et mieux adapté à ses besoins.

Les années 90' marquent un retour en force des valeurs d'intégrité morale chez tous ceux qui occupent des fonctions de responsabilité et dont l'action se répercute sur l'ensemble de la population. Ce virage frappe particulièrement nos dirigeants politiques, dont la crédibilité est en chute libre. Mais cette nouvelle exigence d'intégrité sans failles vise également les professionnels et autres détenteurs du pouvoir, à qui on ne permet plus d'agir en vase clos et de ne pas rendre compte publiquement de leurs obligations. Les ingénieurs n'y échappent pas car ils assument, en vertu même de leur Code de déontologie, des responsabilités immenses à l'égard de la santé et de la sécurité du public.



Les années 2000 sont marquées par les fusions municipales. Celles-ci entraînent un clivage en redonnant aux anciennes villes leur identité. L'ingénieur municipal doit s'adapter à ces nouvelles réalités.

En 2002, l'association réaffirme ses objectifs et adopte la mission suivante : promouvoir le statut de gestionnaire, favoriser l'échange, l'enrichissement des connaissances entre ingénieurs afin d'accroître leur efficacité, leur efficience et ainsi contribuer à procurer un meilleur environnement à la collectivité. En 2003, une consultation des membres confirme que la formation est au cœur de leurs préoccupations. Des efforts sont alors portés principalement sur la recherche et le développement de formations sur mesure pour les ingénieurs municipaux avec la conclusion d'ententes de partenariats et la collaboration avec d'autres associations.

En septembre 2006, l'effondrement du viaduc de la Concorde levait le voile sur l'état des infrastructures du Québec et interpellait les ingénieurs sur leur responsabilité. Les années 2010 jusqu'à nos jours sont marquées par des événements majeurs liés à l'octroi des contrats dans le domaine public, notamment au niveau municipal.

Dans le but d'assurer la croissance et d'améliorer la constance de son positionnement sur la place publique, l'AIMQ nomme, en mars 2012, son premier directeur général, M. Jean-Philippe Payment.

Cette histoire de l'AIMQ a donc été, avant tout, marquée par le travail de personnes dévouées. Au fil des ans, l'association s'est développée grâce à leurs efforts dans un contexte municipal en pleine évolution depuis sa fondation. À présent, ce ne sont pas les défis qui manquent et c'est dans ces moments que la présence de l'AIMQ prend tout son sens. Nul doute que l'association saura tirer avantage de la qualité et du dévouement de ses membres afin de les épauler et d'amener des solutions durables.

« Faut-il céder aux visions à court terme et aux demi-mesures que nous proposent souvent des gouvernements en mal de popularité ou bien choisir courageusement la voie de la raison et du devoir, celle qui subira avec succès l'épreuve du temps ? »

Denis Chagnon, président de l'AIMQ, 1993. ■

Les solutions intelligentes...
du transport urbain d'aujourd'hui

electromega

Circulation Stationnement Sécurité routière Éclairage et affichage DEL Système de transport intelligent (STI)

www.electromega.com



Par Victor Lepers, historien

Conventum 1^{er} juin 2013

Près de 75 personnes se sont rassemblées au complexe Sheraton de Lévis le 1^{er} juin 2013 afin de célébrer une date significative de l'association qu'elles chérissent tous : les 50 ans de la création de l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec. Parmi ces personnes, des anciens présidents de l'AIMQ, d'anciens membres du conseil d'administration ainsi que les individus ayant apporté une contribution importante dans son histoire. Il fallait bien sûr ne pas oublier les nombreux conjoints présents qui, comme l'a souligné le président de l'AIMQ, ont subi parfois les absences de leur conjoint durant tant d'années!



Vous reconnaissez-vous ?

C'était avant tout une réunion d'amis, parfois de longue date. Après un apéritif qui était le prétexte pour retrouver toutes les personnes qui nous sont chères au sein de l'AIMQ, la journée a été agrémentée d'un bon repas.

Les personnes présentes ont pu rencontrer leur nouveau directeur général, Mathieu Richard, qui a ouvert les festivités avec un mot de bienvenue, et leur président, M. Ponton tous deux visiblement très heureux de la tenue de l'événement. Ils n'ont pas hésité à mentionner que c'est sous l'impulsion de M. Richard Lamarche qu'il a pu se tenir. Celui-ci a d'ailleurs pris la parole pour mentionner les personnes regrettées qui n'ont pu se présenter.

Nous avons profité de l'excellent travail de M. Lamarche et de M. Raymond Fréchette qui nous ont présenté des montages vidéos d'entrevues des cinq plus anciens présidents de l'AIMQ, ce qui n'a pas manqué d'émouvoir l'assemblée. Les applaudissements de tous les invités n'ont pas manqué de souligner la qualité de leur travail et de leurs efforts.

En plus de cette vidéo, des diaporamas de photos étaient présentés sur écran géant tout au long de l'événement. Chaque photo faisait ressurgir de bons souvenirs et des commentaires des invités. Un autre montage vidéo a aussi été présenté. Chaque ancien président rencontré en entrevue nous a fait part de ses souhaits pour l'avenir de l'AIMQ. Soulignons que pour présenter ces documents, d'une grande valeur pour l'association, il a fallu numériser 3000 photos des archives et filmer des entrevues de tous les anciens présidents de l'AIMQ encore présents parmi nous.

Nous avons eu la chance d'avoir parmi nous un des présidents de la première décennie de l'association, M. Claude Raynault. Il a pu prendre la parole et nous faire part de son expérience dans les débuts de l'AIMQ.

L'événement s'est clôturé dans la bonne humeur et un rendez-vous est donné au 16 septembre 2013 pour la suite des célébrations du 50^e anniversaire! ■

Note de l'éditeur

Le texte qui suit a été rédigé par Richard Lamarche et envoyé par courriel à toutes les personnes qui avaient été invitées à participer au Conventum, tenu à Lévis le 1^{er} juin 2013. Appelé à dire quelques mots devant les convives réunis à cette occasion sur les préparatifs menant à ce Conventum, M. Lamarche a confié à la foule avoir oublié plusieurs éléments. Il se reprenait donc avec ce texte qui a généré en retour une multitude de remerciements et d'admiration envers la qualité de l'événement et la teneur du message de Richard. Il est reproduit ici pour le bénéfice de tous et pour la postérité de l'AIMQ. >



Par **Richard Lamarche**, gouverneur et adjoint administratif de l'AIMQ

Post mortem

Dans le cadre des fêtes du 50^e anniversaire de l'AIMQ, lors d'une rencontre du bureau des gouverneurs, une proposition du sous-signé de faire une vidéo de quelques très anciens présidents s'est terminée en projet de réaliser une vidéo de tous les présidents. En plus j'en héritais démocratiquement la responsabilité, c'est-à-dire nommé volontaire.

Grâce à une série de questions initiées par le gouverneur Claude Coulombe et les grandes qualités de cinéaste du retraité de Ville de Verdun, Raymond Fréchette, nous avons tourné plus d'une trentaine de capsules vidéos. Personnellement, j'ai agi d'agent de liaison entre tout ce beau monde et de chauffeur au cinéaste, car semble-t-il que je les connaissais tous ces gouverneurs.

Dès les premières prises de vue, après des discussions libres avec les gouverneurs, il nous est apparu que le choix du séminaire à Rimouski ne faisait pas l'unanimité, en raison de la distance et de la très faible possibilité des anciens de s'y rendre.

De là, encore une autre brillante idée du sous-signé, soumise cette fois au conseil d'administration, de tenir le 1^{er} juin 2013 une rencontre commémorative de la formation du premier CA, tenu à Giffard le 1^{er} juin 1963.

À l'unisson, ils ont tous dit pourquoi le 1^{er} juin et Giffard, c'est où ?

J'ai tout simplement remis une copie du procès-verbal de cette rencontre de formation du premier conseil d'administration tenue le 1^{er} juin 1963, à Giffard, une ancienne ville qui fait maintenant partie de la ville de Québec.

Finalement, l'idée d'un genre de conventum fut approuvée. Et cette fois, je me suis démocratiquement désigné volontaire pour organiser cet événement.

Il fut entendu que les invités seraient tous les collègues qui un jour ou l'autre, ont siégé sur le conseil d'administration de l'AIMQ. Le lieu de la rencontre : le centre des congrès de Lévis et la date, le samedi 1^{er} juin 2013.

Finalement, la liste des invités s'est élargie aux présidents des chapitres et des comités organisateurs de séminaires, puis des membres de 20 ans et plus. Une possibilité de 230 collègues invités gratuitement à un dîner commémoratif, ainsi que leurs conjoints/conjointes moyennement un léger déboursé individuel de 30 \$.

Nous avons réussi à retracer par courriel quelque 130 de ces personnes et environ 50 d'entre elles assistèrent au dîner, en plus de 25 conjointes.

Le programme de la journée était une période de retrouvailles vers 11 h 30, le dîner et la présentation de la vidéo du premier groupe des cinq plus anciens gouverneurs.

La prise d'une photo montrant quatre des membres fondateurs du conseil d'administration, afin de la comparer avec celle retrouvée datant de 1963 était aussi envisagée.

Épilogue

Un projet est un projet et la vie est la vie.

À la dernière minute, on m'a demandé de présenter les dernières nouvelles ainsi que quelques potins, afin que tout ce beau monde soit sur la même longueur d'onde.

Ce que je me souviens d'avoir dit :

1 - Le désistement la semaine dernière du premier président, monsieur Georges Darveau, en raison de ses 89 ans et de la fatigue des derniers temps, lui qui se faisait une si grande joie de revoir ses compagnons d'alors.

2 – L'incapacité des derniers jours de rejoindre le second président, monsieur Hervé Aubin. Monsieur Roger Robert vient de nous informer de l'hospitalisation de celui-ci, en raison d'une mauvaise chute et d'un bras cassé.

3 – Le désistement hier (vendredi) de monsieur Jean Curzi, un autre président du premier groupe. Il était très désolé, mais il ne pouvait pas venir nous rencontrer, la fatigue des derniers jours et le voyage depuis Longueuil. Il est à noter que la météo prévue à Québec ce vendredi soir, n'était pas jolie à voir.

4 – Le départ précipité de monsieur Jean-Claude Doucet pour un monde meilleur semble-t-il, en avril dernier. Nous avons fait sa vidéo en fin novembre et rien ne semblait laisser prévoir une telle finalité.

5 – Finalement, de ce groupe de cinq anciens présidents, seul monsieur Claude Raynault était présent et à ma demande, il nous a dit un petit mot à la fin.

6 – J'ai aussi souligné la présence de monsieur Jean Robitaille, un membre du CA original, le R de BPR. Mais il avait déjà quitté pour des engagements antérieurs.

7 – Les bons vœux de Denis Chagnon que ses trois dialyses par semaine l'ont empêché d'être parmi nous.

8 – Les bons souhaits de Réjean Tremblay, que son état de santé ne lui permet pas d'être ici aujourd'hui, des troubles de la voix et perte d'équilibre dernièrement.

9 – Le bonjour de Jean Verdy que nous avons rejoint tout dernièrement, des engagements familiaux.

10 – La chance de Robert Généreux que l'absence de Denis Chagnon nous prive de quelques bonnes histoires promises sur son compte. ➤



Puis, là mon souvenir s'est quelque peu embrouillé et j'ai oublié plusieurs choses que j'aurais aimé vous souligner comme :

- Les quarante-cinq années comme membre AIMQ de Fernand Gendron.
- La présence de Pierre Blais, un membre de 1964.
- Le désistement de dernière minute et les bons vœux de Michel Bordeleau.
- Le désistement de dernière minute et les bons vœux de Jean-Yves Massé.
- La présence de la gouverneure Danielle Lanoue et aussi Mariana Jakab, les deux seules ingénieures présentes (à l'exception des conjointes ingénieures)
- Le bonjour de Nathalie Rheault qui avait hélas, une grande fête aujourd'hui.
- La présence de plusieurs plus anciens gouverneurs comme les Roger Robert, Pierre Fecteau, Jean Matte, Claude Picard et Claude Malenfant.



Le congrès de l'AIMQ, en 1982.

- Et, comme je tiens à la vie, la présence aussi des jeunes gouverneurs suivants : les Marc Couture, Yves Cossette, Yves Beaulieu, Denis Latouche, Éric Boivin, Laurent Lacroix, Claude Coulombe, Robert Millette, François Pépin, Denis St-Louis et Alexandre Meilleur.

- Léonard Castagner était là je crois. Dernièrement avec ses présences plus espacées, ses interventions plus discrètes, sa nouvelle coiffure, je ne suis pas toujours certain de sa présence. Il me semble des fois, qu'il soit à réécrire un livre de Jeannette Bertrand. L'amour avec un grand « A ».

- La plus belle brochette de gouverneurs jamais réunis, peut-être.

- La présence d'anciens membres du CA comme les Laurent Lord, Marcel Lorrain, Jean Vézina, Benoît Delisle, Pierre Egesborg, Jacques Lahaie, Roland Morin, René Soucy,

- Et finalement, un gros merci aussi à tous les autres non nommés, dont la présence fut très appréciée.

- Sans oublier les quelque 25 conjointes, dont plusieurs se sont retrouvées après bon nombre d'années. Que d'histoires à se raconter.

Et maintenant, place à la présentation de la vidéo, notre moment de vérité à Raymond et moi.

Voici mes impressions à la suite du visionnement de la vidéo et de la journée.

Personnellement, je fut très impressionné par le silence religieux monastique entendu durant cette présentation de plus de vingt minutes. Je n'en reviens toujours pas encore.

Je crois que c'est la preuve de l'excellent travail de cinéaste et de la qualité des prestations des acteurs, ces bâtisseurs des premiers jours. Et surtout, la preuve que vous avez apprécié le résultat des efforts du cinéaste.

Je suis toutefois encore très attristé que la vie ne m'ait permis de vous présenter en chair et en os, ces grands hommes à l'origine de notre association, ce qui se voulait être le clou de la journée.

Je tiens à remercier tout le monde présent pour s'être déplacé afin de faire un succès de cette journée car sans vous, cette date historique serait malheureusement passée sous silence.

Et finalement, un merci tout spécial aux membres du conseil d'administration pour avoir cru au projet et surtout d'en avoir permis la réalisation.

En conclusion et selon moi, ceci n'était qu'un début, que la présentation de la première capsule d'un groupe de six. La suite et conclusion, à Rimouski en septembre prochain, pour les participants inscrits au séminaire annuel de formation.

Sans dévoiler des secrets et risquer des poursuites des organisateurs, le programme préliminaire dudit séminaire, mentionne une soirée 50^e anniversaire de l'AIMQ, le 16 septembre 2013. Et notre cinéaste qui se prépare actuellement à présenter les autres vidéos sur écrans géants et en haute définition. À Rimouski, il y a sûrement une salle appropriée à cet effet avec tout le confort voulu pour une telle présentation.

Donc, réservez tous cette date si vous voulez vous reprendre et où encore voir la suite en direct à Rimouski.

Oui, mais va-t-il falloir tous s'inscrire au séminaire pour y accéder, surtout les anciens?

Je ne crois pas, car encore sans dévoiler de secrets, tout ce que je peux vous dire, c'est que les mentors organisateurs du séminaire ont saisi toutes mes données préparatoires à l'événement du 1^{er} juin, le conventum. Sans aucun doute pour une très bonne raison : présenter à tous la PRISE 2.

Alors, la soirée du 16 septembre 2013 et la ville de Rimouski sont à fixer dans vos agendas, au cas où.

Mes meilleurs sincères remerciements à tous et à toutes. ■

Le membership de l'AIMQ depuis 50 ans

Nous pouvons diviser la croissance du nombre de membres en quatre phases.

PHASE 1 1963 à 1973

Il s'agit des années du début de l'Association avec tout ce que cela comporte. Mes sources de renseignements sont des listes manuscrites avec ratures et ajouts, des listes dactylographiques aussi avec ratures et ajouts, des listes sans date de références. On les prend telles quelles sans plus d'explication. On pourrait dire une croissance moyenne de 9 membres par année sur une période de 10 ans.

PHASE 2 1973 à 1979

On note une forte croissance du nombre de membres, une moyenne de 18 membres par année, de 102 membres à 210 membres. Personnellement, je crois que cette augmentation est directement reliée à la croissance des activités dans le monde municipal. Par exemple, dans ma ville d'alors, La Prairie, ce fut une très forte croissance économique tant par le nombre de permis de construction unifamiliaux, multifamiliaux et industriels. Donc la croissance économique s'est reflétée dans la croissance des membres AIMQ.

PHASE 3 1979 à 1983

On note une baisse importante du nombre de membres de 210 à 150 durant ces quatre années. Une perte moyenne de 15 membres par année. La seule explication qui m'apparaît valable, c'est une période de vaches maigres dans le monde municipal à la suite de la période précédente de forte croissance. Donc, la récession économique expliquerait en bonne partie la baisse du nombre de membres pour cette période.

PHASE 4 1983 à 2012

On pourrait résumer cette période de 30 ans par une faible croissance de 4 membres par année avec deux creux, soit 1991-1992 et 2002-2003.

1991-1992

Le passage d'un sommet de 195 membres à un creux de 180 membres est sans explication précise. Peut-être une bonne campagne de recrutement en 1990 suivie d'un relâchement par la suite. Pas plus important que cela.

2002-2003

Nous venons de passer la période des fusions municipales qui fait que nous subissons une perte d'une vingtaine de membres entre 2001 (239) et 2004 (217). Donc, en réaction à la situation, l'Association lance en 2002 une campagne de recrutement avec la production d'un dépliant publicitaire, « Transmettre à chacun le savoir de tous les autres ».

Puis en 2003, l'Association faisait l'embauche d'un adjoint administratif en ma personne pour effectuer un bon nombre de tâches

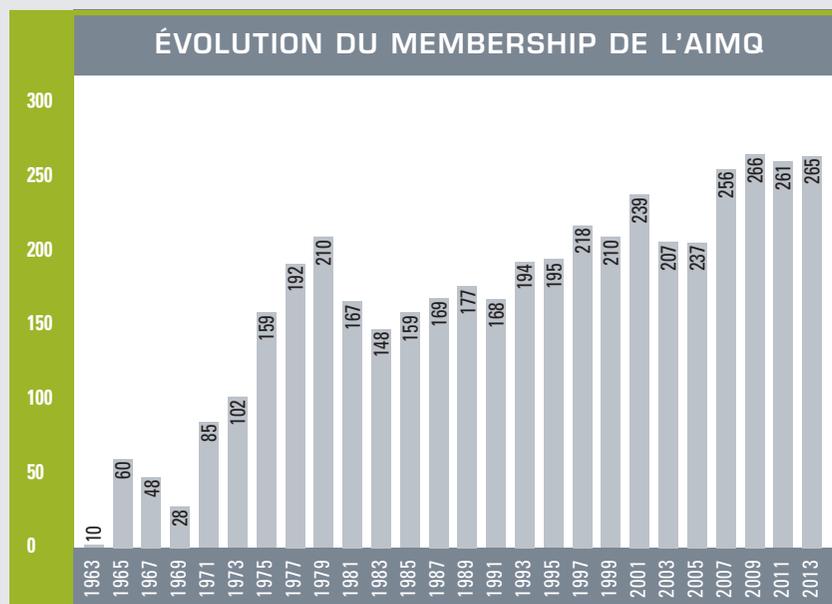
cléricales pour soulager les administrateurs du conseil d'administration. Dès la première année de cette campagne, plusieurs membres nous félicitaient de leur rappeler de renouveler leur cotisation.

Depuis ce temps, la croissance régulière dans le nombre des membres est la balance des nouveaux membres (moyenne de 17 par année) et le départ d'autres pour diverses raisons, comme retraite, passage au privé, politique municipale, perte d'intérêt, etc.

Personnellement, je fais un suivi rigoureux des renouvellements, relance les départs au privé si éligible comme membre affilié, relance les retraités pour devenir des membres retraités.

Et comme responsable du recrutement, je cherche toujours les nouveaux membres potentiels et les sollicite pour adhérer à l'Association. Pas facile ce recrutement, mais enfin, je fais mon grand possible.

NDÉ Et nous t'en sommes tous reconnaissants. ■





Par **Richard Lamarche**, gouverneur et adjoint administratif de l'AIMQ

La présence des femmes dans l'AIMQ

PREMIÈRE PARTIE | PORTRAIT

Où et comment les **INGÉNIEURES** se sont intégrées dans l'AIMQ ?

1 La première ingénieure à devenir membre de l'AIMQ

Malgré le fait que l'AIMQ fut fondée en juin 1963, ce n'est qu'en 1976 qu'elle accueillera sa première ingénieure comme membre régulière. Il s'agissait de madame France-Crevier Vermette, ing. qui travaillait alors à la ville de Côte Saint-Luc. Elle est demeurée membre de l'AIMQ jusqu'en 1990, soit durant une période de 15 ans. Il est à noter que durant cette même période, son mari Jean-Guy Vermette travaillait à la ville de Blainville. Il fut membre de l'AIMQ durant 13 ans et ce à partir de 1979. Lors de la rédaction de cet article, ma curiosité m'a poussé à savoir ce qu'ils étaient devenus depuis leur départ de l'association. Le WEB m'apprend qu'ils ont quitté l'AIMQ pour fonder en 1990, la Société Multigénie Enr. à Rosemère. France en était la présidente et son mari Jean-Guy, le vice-président.

2 Les ingénieures suivantes dans l'association

La seconde ingénieure, madame Cécile Cléroux, s'inscrira à l'association que sept ans plus tard (1983). Aujourd'hui, elles sont 71 ingénieures à en être devenues membres. Elles représentent 8 % des personnes à s'être inscrites dans l'association depuis ses débuts. Actuellement, en 2013, elles sont 34 ingénieures membres de l'association et elles représentent 13 % des membres (34/265).

Il est à noter que plusieurs d'entre elles ne firent que passer. Mon étude révèle que 14 ingénieures ont quitté dès la première année. Donc, 20 % des ingénieures à s'inscrire nous quittèrent dès la première année. Puis, 8 autres ont quitté dès la seconde année, soit 12 % de départs. En fait, une ingénieure sur trois n'atteint pas le cap des trois ans. Mon expérience des 10 dernières années comme adjoint administratif, m'indique que la très grande majorité d'entre elles quitte par le fait même le monde municipal.

3 La première ingénieure à avoir quitté l'AIMQ

La première ingénieure qui a quitté l'association fut l'une des deux ingénieures qui s'étaient inscrites en 1983, soit Marie-Christine Houle qui travaillait à la ville de Baie d'Urfé.

Elle est arrivée en juin 1983 et est partie en juin 1984.

4 Les INGÉNIEURES sur le conseil d'administration de l'AIMQ

La toute première ingénieure à siéger sur le conseil d'administration est encore notre Marie-Christine Houle de tantôt. À l'assemblée générale de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec en septembre 1983, elle devient la toute première administratrice sur le conseil d'administration. Elle quittera sa fonction d'administratrice le 8 juin 1984, en raison de son départ de la ville de Baie d'Urfé.

À date, seulement 9 ingénieures ont siégé sur le conseil d'administration, toujours selon mes recherches personnelles. Statistiquement, c'est donc 13 % des ingénieures qui furent membres un jour de l'AIMQ (9/71) ce qui représente que 1 % du nombre total des membres à s'être inscrits dans l'association depuis ses débuts en 1963 (9/878).

La seconde ingénieure à siéger sur le CA entre les années 1994 et 2000 était madame Odile Goulet de la ville de Sherbrooke. Deux mandats de suite de trois ans comme administratrice, un record de présence sur le conseil d'administration pour une femme. Odile Goulet est demeurée membre de l'association durant 13 ans et elle travaille toujours à la ville de Sherbrooke. Malheureusement, elle n'est plus membre.

Puis les INGÉNIEURES suivantes se succéderont sur le conseil d'administration :

- Madame Marie Lemay, en sera la première vice-présidente (1999-2000).
- Madame Danielle Lanoue, en sera la première présidente (2001-2002).
- Madame Line St-Onge, sera administratrice (2003-2004).
- Madame Nathalie Rheault, sera notre deuxième présidente (2006-2007).
- Madame Catherine Tétreault, sera administratrice (2006-2009).
- Madame Danielle Botella, sera notre première secrétaire (2008-2010).
- Madame Mariana Jakab, est actuellement administratrice (2010-2013).

Malgré qu'elles soient peu nombreuses à siéger sur le conseil d'administration, il faut souligner les faits suivants. En l'an 2000, elles étaient 3 ingénieures à siéger sur le CA en même temps, soit Marie Lemay comme vice-présidente, Danielle Lanoue et Odile Goulet comme administratrices et que depuis la présence d'Odile Goulet en 1994, il y a toujours eu au moins une ingénieure sur le conseil d'administration, et ce depuis 20 ans.



5 Les membres INGÉNIEURES les plus fidèles à l'AIMQ

Dans le jargon de nos statuts et règlements, nous définissons la notion de fidélité comme étant le nombre d'années qu'un membre acquitte ses frais de cotisation annuelle. Dans ce domaine, pour les femmes, la palme revient à notre collègue madame Chantal Boudreau de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, avec 25 ans de fidélité accumulés en 2012.

La suivante sera madame Danielle Botella de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, qui cumulera 25 ans de fidélité en 2013, après correctif, car en 1988 l'association l'admettait comme nouveau membre sous le pseudonyme de monsieur Daniel Botella. En ajoutant donc les deux années manquantes, nous arrivons au total de 25 ans en 2013.

Voilà Danielle, on se reprend et nous réparons les erreurs du passé.

6 Répartition des INGÉNIEURES membres en 2013

Dans ma compilation des ingénieures membres de l'AIMQ en date du 29 avril 2013, regroupées par chapitre pour voir leur répartition dans la province, je remarque que :

Les chapitres de la Montérégie et de Ville-Marie-Vaudreuil dominent largement dans cet aspect avec respectivement 13 et 10 ingénieures.

Que seul le chapitre du Golfe-du-Saint-Laurent n'a aucune représentante.

La situation sera corrigée le 31 mai 2013 par l'adhésion officielle dans l'association de madame Stéphanie Pelletier, de la MRC de Charlevoix. >



Le gouvernement du Québec félicite
l'Association des ingénieurs municipaux
du Québec pour son 50^e anniversaire.

UN
QUÉBEC
POUR TOUS

Québec 



7 En bref, voici d'autres implications de nos INGÉNIEURES dans l'AIMQ

- Pascale Fortin de la ville de Longueuil, en 2012, première présidente d'un Comité organisateur du séminaire annuel de formation de l'AIMQ alors qu'elle était présidente du chapitre de la Montérégie.
- Annie Fortier de la Cité de Dorval, actuellement présidente du chapitre Ville-Marie-Vaudreuil.
- Sandra Avakian de la ville de Boucherville, qui vient en début de 2013, de prendre la relève de Pascale Fortin, comme présidente du chapitre de la Montérégie.
- Nicole Sasseville de la ville de Montréal, qui a œuvré durant plusieurs années à la revue Contact Plus.
- Et un gros merci à toutes celles qui ont œuvré sur différents comités au fil des ans. Elles sont plusieurs à l'avoir fait.

8 Omissions et erreurs

À toutes celles que j'aurais pu citer mais que j'ai oubliées, mille excuses à l'avance. Il me faut d'ailleurs mentionner nos recrues des dernières heures à s'inscrire après les compilations de cet article, soit mesdames :

- Christine Richard de la Ville de Montréal-Est
- Isabelle Roy de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
- Stéphanie Pelletier de la MRC de Charlevoix
- Catherine Hirou de la Ville de Brossard

Elles seront toutes les quatre admises officiellement le 31 mai 2013, la veille des 50 ans de l'AIMQ.

DEUXIÈME PARTIE | ANALYSE

À ce stade de mon récit, l'éditeur m'a demandé de tenter de mieux les décrire, nos INGÉNIEURES. Alors voici la seconde partie de l'histoire de filles. Afin de ne pas trop me mouiller, j'ai décidé d'obtenir des informations supplémentaires auprès d'une dizaine de nos ingénieures les plus expérimentées, c'est-à-dire les plus anciennes membres, donc les plus fidèles. Je leur ai donc posé cinq petites questions, et voici le résultat.

QUESTIONS

Question 1 Que pensez-vous de votre représentativité dans l'HISTOIRE de l'AIMQ ?

Question 2 Que pensez-vous de votre représentativité ACTUELLE dans l'AIMQ ?

Rappel ici :

- Q 1 :** 71 ingénieures inscrites à date sur les 878 ingénieurs (res), soit 8 % (en 50 ans)
Q 2 : 34 ingénieures membres sur les 265 membres, soit 13 % (en 2013)

Réponses reçues :

- Difficile de commenter, ne peut pas répondre.
- Peut-être normal, peu ou pas d'études en ce sens.
- Très peu nombreuses en classes d'ingénierie, moins de 5 %.
- Voir les statistiques de l'OIQ pour voir combien nous sommes sur le marché.

- Le fait d'être une femme doit sûrement jouer en notre défaveur.
- Il serait intéressant de voir notre évolution au cours des dernières 25 années.
- Je crois que la proportion est normale et qu'elle représente notre évolution du pourcentage de filles graduées en génie.

En conclusion, je crois qu'il n'y a pas de véritable point de comparaison. Mais avec mes recherches, je constate qu'entre l'AIMQ et l'OIQ c'est assez semblable, mais est-ce une comparaison ? Voyons voir.

Point A – Situons-nous vers l'année 1988, soit lors du 25^e de l'AIMQ.

- OIQ, on peut dire moins de 5 %, selon nos ingénieures et notre expérience.
- AIMQ, selon le bottin AIMQ de 1988, 3 ingénieures sur 174 membres (2 %).

Point B – Dix ans plus tard, en 1998, selon le répertoire des membres de l'OIQ et nos listes de membres.

- OIQ donne 3 747 ingénieures sur 42 815 membres, c'est-à-dire 9 %
- AIMQ donne 11 ingénieures sur 209 membres, c'est-à-dire 5,26 %

Point C – En 2012, selon le répertoire des membres de l'OIQ et nos listes de membres.

- OIQ donne 8017 ingénieures sur 62 190 membres, c'est-à-dire 13 %
- AIMQ donne 34 ingénieures sur 265 membres, c'est-à-dire 13 %

COMMENTAIRES SUR LES QUESTIONS 1 ET 2 :

Que peut-on conclure ? Pas grand chose, sauf que le pourcentage de nos ingénieures dans l'AIMQ suit à peu près l'évolution des ingénieures dans notre belle province.

Assez normal quoi. Donc, plus de femmes en GÉNIE et par conséquent plus d'ingénieures dans l'AIMQ. Mais mesdames, il faut s'inscrire comme membre de l'association pour battre le pourcentage de l'OIQ où l'inscription est obligatoire.

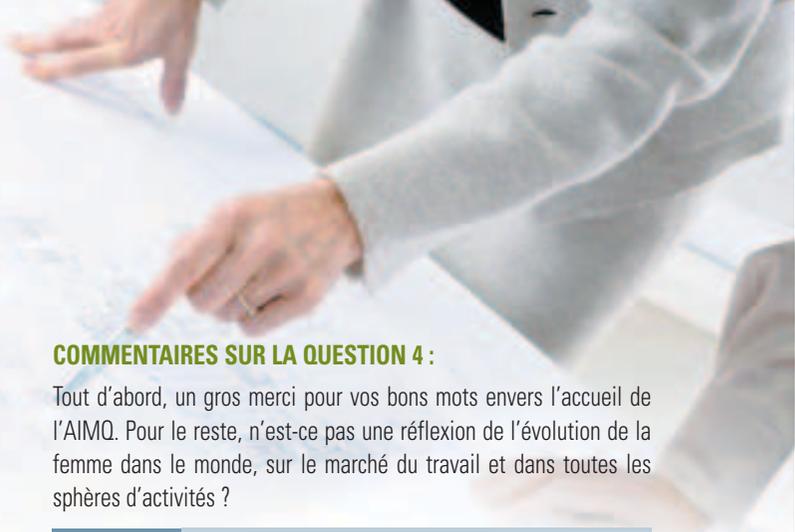
Question 3 Que pensez-vous de votre représentativité sur le CA de l'AIMQ ?

Rappel ici :

9 ingénieures ont accédé au conseil d'administration sur 71 inscriptions soit 12,5 %.

Réponses reçues :

- Nous, c'est 13 % et c'est quoi les hommes ?
- Quel est l'âge moyen des femmes versus les hommes ?
- Les femmes avec de jeunes enfants, moins enclines à s'impliquer.
- Je pense que le % est semblable à celui sur les CA des grandes entreprises, et c'est normal.
- Une femme sur le CA, cela fait 10 %, deux donnent 20 % etc.



- Il faudrait voir sur les CA antérieurs pour voir combien de fois plus d'une.
- L'évolution est lente, mais il y a de l'espoir, voir les premières ministres, les doyennes et rectrices dans les universités.
- Ce qui serait suffisant, c'est une représentation de 50 % du CA.

COMMENTAIRES SUR LA QUESTION 3 :

Pour répondre au commentaire «Et c'est quoi les hommes ?» :

Un autre inventaire que j'ai fait me donne que 163 personnes différentes ont siégé sur le conseil d'administration de l'AIMQ depuis ses débuts. Donc, cela fait 154 hommes différents, si nous enlevons les 9 ingénieures, et cela sur un total de 807 hommes (878 moins 71 ingénieures) pour un résultat de 19 %. Les ingénieures 13 % et les ingénieurs 19 %. Voilà la réponse.

Pour répondre à la question «Combien de fois plus d'une ingénieure à la fois sur le CA ?» :

Rarement, mais il faut se rappeler le record de l'an 2000, où il y avait 3 ingénieures sur le conseil d'administration en même temps. Pour conclure, je pense mesdames que vous êtes dans la norme compte tenu des raisons évoquées dans vos réponses. Je crois mesdames que nous allons oublier la vision de votre 50 % de représentation sur le conseil d'administration, c'est-à-dire cinq ingénieures en même temps, pour le moment du moins. Toutefois, nous pourrions dire que vous avez presque atteint l'équité, avec 13 % des femmes versus le 19 % des hommes.

Question 4

Comment vous avez été perçues à votre entrée dans l'AIMQ et le municipal ?

Dans l'AIMQ :

- Nous étions remarquées et accueillies avec respect.
- J'ai toujours été bien accueillie.
- J'ai beaucoup apprécié mon implication, mais je me rappelle que c'était un monde très masculin.
- J'ai découvert un réseau de gens accessible et généreux.
- Je me suis toujours sentie la bienvenue à l'association.

Dans le monde municipal :

- Plus grande surprise à mes débuts que maintenant car plus normal aujourd'hui d'y trouver des femmes.
- Au début comme une femme déterminée dans un monde d'hommes.
- Comme une évadée de ma cuisine par certains.
- Comme une gestionnaire avec un potentiel énorme par d'autres.
- On était d'abord de la curiosité.
- Avec une forme d'admiration pour certains (juste oser être là).
- De l'agacement pour d'autres.
- Une femme, j'en ai une à la maison et c'est assez!
- Je crois avoir été bien perçue lors de mon entrée dans le monde municipal.
- Je crois que j'ai eu une bonne étoile et je suis toujours tombée à la bonne place au bon moment.

COMMENTAIRES SUR LA QUESTION 4 :

Tout d'abord, un gros merci pour vos bons mots envers l'accueil de l'AIMQ. Pour le reste, n'est-ce pas une réflexion de l'évolution de la femme dans le monde, sur le marché du travail et dans toutes les sphères d'activités ?

Question 5

Comment vous êtes perçues maintenant dans l'AIMQ et le municipal ?

Dans l'AIMQ :

- Maintenant comme une personne expérimentée dans un domaine spécialisé.
- Après plus de 28 ans de carrière, expérimentée et intègre.
- Perçue au même titre que mes collègues masculins : compétente, travaillante, rigoureuse, passionnée, engagée et au service des citoyens.
- Je ne me suis jamais sentie discriminée.
- Nos collègues masculins, que pensent-ils de leurs consœurs ?
- Mes preuves doivent être faites, car je suis régulièrement sollicitée par des chasseurs de tête.
- Il y a toujours des personnes plus ou moins à l'aise de traiter avec une femme en autorité.
- Les mentalités, c'est ce qui est le plus long à changer.
- En résumé, je pense que le milieu municipal, malgré ses défauts et la crise actuelle, reste un milieu de travail stimulant et où conciliation travail-famille est facile, autant pour les femmes que pour les hommes.

COMMENTAIRES SUR LA QUESTION 5 :

Je n'ai rien à rajouter à l'excellent résumé de la situation énoncée ci-haut; merci à celle qui en est l'auteure.

Pour conclure, une dernière histoire de filles, démontrant que ce n'est pas le pourcentage de filles qui importe, mais leur implication. Lors de la préparation du séminaire de formation de 2012, elles étaient six sur le comité organisateur. Mais ce qui m'a le plus frappé, pour un vieux de la vieille, c'est leur dévouement, leur implication, leur acharnement à réussir, leur travail, leur professionnalisme. Merci Sandra, merci Mariana, merci Catherine, merci Caroline, merci Nathalie et un gros, gros merci à la plus grande, Pascale.

Au début, ce texte se voulait être qu'une histoire des filles. Ce n'est pas une analyse de comportement ou une étude sociologique, mais juste l'histoire des filles dans l'AIMQ vu par l'auteur de cet article.

C'est donc mon histoire. Point final. ■



Par **Richard Lamarche**, gouverneur et adjoint administratif de l'AIMQ

Liste des présidents de l'association depuis ses débuts

ANNÉE	NOM	PRÉNOM	VILLE	MEMBRE
2012-2013	Ponton	Steve	La Prairie	1999-2013
2011-2012	Meilleur	Alexandre	Thetford Mines	2006-2013
2010-2011	St-Louis	Denis	Victoriaville	2002-2013
2009-2010	Lachance	Dany	Lévis	2002-2013
2008-2009	Pépin	François	Joliette	2000-2013
2007-2008	Millette	Robert	Montréal	2001-2013
2006-2007	Rheault	Nathalie	Saint-Constant	1993-2013
2005-2006	Coulombe	Claude	Montmagny	1993-2013
2004-2005	Lacroix	Laurent	Saint-Félicien	2001-2013
2003-2004	Boivin	Éric	Saint-Jérôme	1992-2013
2002-2003	Latouche	Denis	Rimouski	1979-2013
2001-2002	Lanoué	Danielle	Saint-Laurent	1992-2007
2000-2001	Beaulieu	Yves	Prévost	1991-2013
1999-2000	Lepage	Louison	Chicoutimi	1979-1999
1998-1999	Cossette	Yves	Varenes	1986-2002
1996-1998	Castagner	Léonard	Saint-Antoine	1988-2013
1995-1996	Bordeleau	Michel	Saint-Eustache	1991-2013
1994-1995	Couture	Marc	Lachenaie	1986-2013
1993-1994	Gagnon	Denis	Loretteville	1986-2013
1992-1993	Chagnon	Denis	Boucherville	1973-1999
1991-1992	Généreux	Robert	Anjou	1978-2013
1990-1991	Dumouchel	Raymond	Lévis-Lauzon	1975-2000
1988-1990	Tremblay	Denis	Repentigny	1977-2007
1987-1988	Malenfant	Claude	Jonquière	1975-2001
1986-1987	Picard	Claude	Sillery	1977-1994
1985-1986	Lamarche	Richard	La Prairie	1981-2005
1982-1985	Massé	Jean-Yves	Sherbrooke	1975-2000
1982-1983	Beaudry	Pierre	Sainte-Catherine	1976-1990
1981-1982	Pelland	André	Candiac	1970-1994
1980-1981	Lesage	Michel	Drummondville	1976-1985
1979-1980	Matte	Jean	Rimouski	1974-1999
1978-1979	Fecteau	Pierre	Lac Mégantic	1975-1981
1977-1978	Robert	Roger	Beauport	1972-1998
1976-1977	Aubin	Hervé	Communauté urbaine Québec	1965-1990
1975-1976	Tremblay	Réjean	Granby	1972-1976
1973-1975	Curzi	Jean-G.	Longueuil	1964-1996
1972-1973	Nadeau	Marcel	Chomedey	1965-1990
1971-1972	Doucet	Jean-Claude	Québec	1968-1977
1970-1971	Raynault	Claude	Saint-Bruno-de-Montarville	1965-1976
1969-1970	Despatis	Paul	Sainte-Foy	1965-1977
1967-1969	Chabot	Gilles	Boucherville	1964-1976
1965-1967	Aubin	Hervé	Giffard	1965-1990
1963-1965	Darveau	Georges	Jacques-Cartier	1965-1970

Liste des membres du CA de l'AIMQ depuis ses débuts

Les noms en renversé sont les membres actuels du conseil d'administration

LÉGENDE		pr = président	vp = vice-président	tr = trésorier	sec = secrétaire	st = secrétaire-trésorier	ad = administrateur-directeur	ps = président sortant	rgo = représentant des gouverneurs	adj = adjoint-administratif	ast = assistant-secrétaire-trésorier
1	Allard	Maurice	ad 94-95	ad 93-94	ad 92-93						
2	Ammar	Rachid	ad 12-13	ad 11-12							
3	Arthurs	William J.	ad 74-75	ad 73-74	ad 72-73						
4	Aubin	Hervé	ps 77-78	pr 76-77	ps 68-69	ad 67-68	pr 66-67	vp 65-66	vp 63		
5	Audet	Louis	ad 01-02	sec 00-01	ad 99-00						
6	Audet	Jean	tr 04-05	tr 03-04	ad 02-03						
7	Beaudry	Pierre	ps 83-84	pr 92-83	ad 81-82						
8	Beaulieu	Pierre	tr 09-10	tr 08-09	tr 07-08	ad 06-07					
9	Beaulieu	Yves	ps 01-02	pr 00-01	tr 99-00	ad 98-99	ad 97-98				
10	Bégin	Ghyslain	ad 79-80	ad 78-79	ad 77-78						
11	Bégin	Richard	ad 90-91	sec 89-90	ad 88-89						
12	Benedetti	Guy	vp 88-89	vp 87-88							
13	Bergeron	Stéphane	ad 12-13								
14	Bernard	France	ad 92-93	ad 91-92	ad 90-91						
15	Bérubé	Clément	vp 73-74	ad 72-73	st 71-72						
16	Billette	André	tr 92-93	ad 91-92							
17	Blais	Pierre	ad 75-76	ad 74-75	ad 73-74		st 66-67	st 65-66			
18	Boivin	Éric	ps 04-05	pr 03-04	vp 02-03	ad 01-02					
19	Bonin	Jacques	ad 68-69	ad 67-68							
20	Bordeleau	Michel	ps 96-97	pr 95-96	vp 94-95	ad 93-94					
21	Botella	Danielle	sec 09-10	sec 08-09							
22	Bouchard	Marc	tr 05-06	tr 04-05	ad 03-04						
23	Boucher	Gabriel	ad 90-91								
24	Bourgeois	Alain	ad 10-11	ad 09-10	sec 08-09	sec 07-08	ad 06-07	ad 05-06			
25	Bourret	Jean-Paul	ad 66-67	ad 65-66	ad 64-65						
26	Brisebois	Simon	ad 07-08	ad 06-07							
27	Castagner	Léonard	rgo 07-13	ps 98-99	pr 97-98	pr 96-97	ad 93-94	ad 92-93	ad 91-92		
28	Cazzaro	Carlo	sec 05-06		ad 00-01						
29	Chabot	Gilles	ps 69-70	pr 68-69	pr 67-68	ast 66-67		ad 63-64	ad 63		
30	Chagnon	Denis	ps 93-94	pr 92-93	vp 91-92	ad 90-91	ad 89-90				
31	Charette	Claude	tr 91-92	tr 90-91	ad 89-90						
32	Charest	Réal	ad 88-89	ad 87-88							
33	Cloutier	Joachim	ad 82-83	vp 81-82	ad 80-81						
34	Cossette	Yves	ps 99-00	pr 98-99	vp 97-98	ad 96-97					
35	Côté	Michel	ad 71-72	ad 70-71	st 69-70	ast 68-69	ast 67-68				
36	Coulombe	Claude	ps 06-07	pr 05-06	vp 04-05	ad 03-04					
37	Couture	Marc	ps 95-96	pr 94-95	vp 93-94						
38	Curzi	Jean G.	ps 75-76	pr 73-75	ad 70-71	ast 69-70	vp 66-67	st 63-65	sec 63		
39	Dancause	Éric	ad 05-06	ad 04-05							
40	Daniel	Jean	ad 12-13								
41	Darveau	Georges	ad 68-69	ad 67-68	pr 64-65	pr 63-64	pr 63				
42	Delisle	Benoît	sec 90-91	ad 89-90	ad 88-89						
43	Demers	Gaétan	ad 94-95	ad 93-94							
44	Desbiens	Michel	st 75-76								
45	Desjardins	J. Aimé	ad 66-67								
46	Despatis	Paul	ps 70-71	pr 69-70	vp 68-69	vp 67-68	ad 66-67	ad 65-66			
47	Dong	Ton That	sec 87-88	ad 86-87	ad 85-86						
48	Dorion	Jean-Paul	ad 68-69	ad 67-68	ad 66-67						
49	Doucet	Jean-Claude	ps 72-73	pr 71-72	vp 70-71						
50	Dubé	Jean	tr 87-88								
51	Dumais	Daniel	sec 95-96	ad 94-95							
52	Dumouchel	Marc	ad 01-02								
53	Dumouchel	Raymond	ps 91-92	pr 90-91	vp 89-90	ad 88-89					
54	Duret	Alain	ad 91-92	ad 90-91	ad 89-90						
55	Egesborg	Pierre	ad 98-99	ad 97-98	ad 96-97						
56	Fecteau	Pierre	rgo 90-94	ps 79-80	pr 78-79	vp 77-78	ad 76-77				
57	Fiola	Rémi	tr 11-12	tr 10-11	ad 09-10	ad 08-09	ad 07-08				
58	Floreani	Douglas B.	ad 64-65								
59	Fortier	Vincent	tr 00-01	ad 99-00	ad 98-99						
60	Fournier	Sacha	ad 09-10								
61	Fréchette	Raymond	tr 89-90	tr 88-89	ad 87-88						
62	Fréchette	Florent	ad 96-97	ad 95-96		ad 86-87					
63	Gagné	Jean-Laval	vp 83-84	tr 82-83	tr 81-82						
64	Gagnon	Denis	ps 94-95	pr 93-94	vp 92-93	ad 91-92					
65	Gauthier	Jean-Hugues	ad 03-04	ad 02-03							
66	Genest	Pierre	ad 74-75	ad 73-74	vp 72-73						
67	Gendron	Fernand	ad 88-89	ad 87-88							
68	Généreux	Robert	ps 92-93	pr 91-92	vp 90-91	ad 89-90	ad 79-80				
69	Gilbert	Raymond	ad 69-70								
70	Gilbert	Robert	ad 97-98	ad 96-97	ad 95-96						
71	Goulet	Claude	tr 84-85	tr 83-84	ad 82-83						

72	Goulet	Louis	ast 63-64	ass-sec 63					
73	Goulet	Odile	ad 99-00	ad 98-99	ad 97-98		ad 96-97	ad 95-96	ad 94-95
74	Gravel	Georges	ad 66-67						
75	Hachey	Normand	sec 99-00	sec 98-99	ad 97-98	vp 96-97	ad 95-96		
76	Houde	Roger	ad 64-65	ad 63-64	ad 63				
77	Houle	Marie-Christine	ad 83-84						
78	Jakab	Mariana	ad 12-13	ad 11-12	ad 10-11				
79	Kromery	Georges	ad 69-70	ad 68-69	ad 67-68				
80	Lachance	Dany	pso 10-11	pr 09-10	vp 08-09	ad 07-08			
81	Lacroix	Laurent	pso 05-06	pr 04-05	sec 03-04	ad 02-03			
82	Lafond	Roger	tr 78-79	tr 77-78	ast 76-77				
83	Lahaie	Jacques	vp 86-87	vp 85-86	vp 84-85				
84	Lajoie	Jean-Paul	ad 66-67						
85	Lamarche	Richard	adj 05-13	rgo 02-07	pso 86-87	pr 85-86	sec 84-85		
86	Lanctôt	André	ad 74-75	st 73-74	ast 72-73				
87	Lanoue	Danielle	pso 02-03	pr 01-02	vp 00-01	ad 99-00			
88	Larivée	Stéphane	ad 12-13	ad 11-12	ad 10-11	ad 09-10			
89	Larose	J.M.	ad 68-69	ad 67-68					
90	Latouche	Denis	pso 03-04	pr 02-03	vp 01-02	ad 00-01			
91	Latulippe	André	ad 86-87	sec 85-86					
92	Le Bel	Pierre	ad 86-87	ad 85-86	ad 84-85				
93	Leclerc	Gilles	sec 88-89	ad 87-88					
94	MLeduc	Jean-Guy	ast 75-76						
95	Lefebvre	Richard	sec 92-93	sec 91-92					
96	Léger	Claude	vp 93-94	ad 92-93					
97	Lemay	Marie	vp 99-00	ad 98-99					
98	Lemire	Maurice	sec 07-08	sec 06-07	ad 05-06				
99	Lepage	Louison	pso 00-01	pr 99-00	vp 98-99				
100	Lesage	Michel L.	pso 81-82	pr 80-81	ad 79-80				
101	Loiselle	Louis	vp 12-13						
102	Lord	Laurent	ad 72-73	vp 71-72	st 70-71				
103	Lottinville	Roland	ad 77-78	ad 76-77	ad 75-76				
104	Lorrain	Marcel	ad 85-86	ad 84-85	ad 83-84		sec 79-80	sec 78-79	ad 77-78
105	McMartin	Gérald	vp 80-81	ad 79-80					
106	Mainville	Victor J.	ad 75-76	st 74-75					
107	Malenfant	Claude	pso 88-89	pr 87-88	tr 86-87	ad 85-86			
108	Malo	P.	ad 63-64	ad 63					
109	Marcil	Gilles	sec 86-87						
110	Marcil	Robert	ad 06-07	ad 05-06	ad 04-05				
111	Marcoux	Ronald	ad 71-72	ast 70-71	ad 69-70				
112	Marcoux	Sylvain	tr 12-13	ad 11-12		ad 85-86	ad 84-85		
113	Mascolo	Frank	ad 64-65						
114	Massé	Jean-Yves	pso 85-86	pr 84-85	pr 93-84	ad 82-83			
115	Matte	Jean	pso 80-81	pr 79-90	vp 78-79	ad 77-78			
116	Meilleur	Alexandre	pso 12-13	pr 11-12	vp 10-11	ad 09-10	ad 08-09		
117	Mercier	Michel	ad 83-84						
118	Meunier	Normand	vp 79-80	ad 78-79					
119	Millette	Robert	pso 08-09	pr 07-08	vp 06-07	ad 05-06			
120	Montagne	Paul	ad 74-75	ast 73-74					
121	Morin	Roland	tr 95-96	tr 94-95	tr 93-94				
122	Nadeau	Marcel	pso 74-75	pso 73-74	pr 72-73				
123	Parenteau	Michel	ad 73-74	ad 72-73	ad 71-72				
124	Pellan	André	pso 82-83	pr 81-82	ad 80-81				
125	Pellerin	Réal	ad 78-79						
126	Pépin	François	pso 09-10	pr 08-09	vp 07-08	ad 06-07			
127	Perreault	André	ast 71-72	ad 70-71					
128	Perreault	Pierre	tr 80-81	tr 79-80	ad 78-79				
129	Picard	Claude	pso 87-88	pr 86-87					
130	Poirier	Yvon	ad 72-73	ad 71-72	ad 70-71				
131	Ponton	Steve	pr 12-13	vp 11-12	ad 10-11				
132	Rainville	Fernand	ad 70-71	ad 69-70					
133	Raynault	Claude	pso 71-72	pr 70-71	vp 69-70	st 68-69	st 67-68		
134	Rheault	Nathalie	pso 07-08	pr 06-07	vp 05-06	ad 04-05			
135	Robert	Roger	ps 78-79	pr 77-78	vp 76-77	ad 75-76			
136	Robichaud	Dominique	sec 94-95	sec 93-94	ad 92-93				
137	Robitaille	Gilles	tr 85-86	ad 84-85					
138	Robitaille	Jean	ad 63-64	ad 63					
139	Rodrique	Stéphane	sec 12-13	sec 11-12	sec 10-11				
140	Rondeau	André	sec 83-84	sec 82-83	ad 81-82				
141	Rosa	Gilles	ad 76-77						
142	Rouette	Alain	sec 02-03	sec 01-02	ad 00-01				
143	Roy	Yves	ad 66-67						
144	Roy	René	ad 75-76	ast 74-75					
145	Santerre	Robert	ad 73-74	st 72-73	ad 71-72				
146	Shutteworth	Richard	ad 84-85	ad 83-84	ad 82-83				
147	Simard	Louis-René	st 76-77	ad 75-76					
148	Soucy	René	tr 98-99	tr 97-98	tr 96-97				
149	St-Louis	Denis	pso 11-12	pr 10-11	vp 09-10	ad 08-09	ad 07-08	ad 06-07	
150	St-Onge	Line	ad 03-04						
151	Surprenant	Daniel	ad 11-12	ad 10-11	ad 09-10				
152	Tanguay	Réal	sec 97-98	sec 96-97	vp 95-96	ad 94-95			
153	Tardif	Michel	tr 01-02	ad 00-01	ad 99-00				
154	Tétreault	Catherine	ad 08-09	ad 07-08	ad 06-07				
155	Thibault	Michel A.	ad 79-80						
156	Tremblay	Réjean	rgo 94-02		pso 76-77	pr 75-76	vp 74-75		
157	Tremblay	Denis	pso 90-91	pr 89-90	pr 88-89	ad 87-88			
158	Tremblay	Sabin	ad 78-79	sec 77-78					
159	Verdy	Jean	ad 69-70	ad 68-69	ad 67-68				
160	Vermette	Jean-Guy	ad 81-82	ad 80-81					
161	Verville	Normand	ad 80-81						
162	Vézina	Jean	vp 82-83	sec 81-82	sec 80-81				
163	Wagner	Benoit	ad 04-05	sec 03-04	ad 02-03				



Par Maurice

L'AIMQ FÊTE SES 50 ANS

Une association à notre image

L'énergie de ses jeunes,
la richesse de son expérience



Félicitations pour votre 50^e anniversaire

À titre d'ingénieurs, vous jouez un rôle essentiel à toutes les étapes du cycle de vie de nos infrastructures publiques. Dans tous les projets, votre expertise, votre expérience et vos connaissances permettent de créer un avenir plus sécuritaire, plus durable et plus prospère pour le Canada.

Vous représentez dûment les intérêts et les besoins des ingénieurs municipaux qui travaillent avec les administrations locales et les municipalités du Québec. Avec un groupe aussi dévoué que le vôtre, je suis persuadé que votre séminaire annuel de formation, en septembre, sera un succès. Votre organisation a joué un rôle essentiel dans la prise de décisions touchant les infrastructures municipales du Québec, et vos contributions ont été considérables. Parmi ces contributions votre publication Contact Plus permet aux ingénieurs municipaux du Québec de demeurer au courant des tendances et des enjeux qui les concernent.

Les gens de mon ministère anticipent avec enthousiasme l'occasion de travailler avec vous sur vos projets financés aux termes du Nouveau plan Chantiers Canada. Je vous félicite pour vos 50 années de réussites et vous souhaite tout le succès possible pour les 50 prochaines années.

Denis Lebel

Ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

50 ans de réseautage au service du citoyen



Mot du président | Séminaire AIMQ 2013

Chères consœurs,
Chers confrères,

C'est avec un immense plaisir que nous vous invitons à Rimouski pour le prochain séminaire de formation de l'AIMQ, qui se tiendra du 15 au 18 septembre prochain, organisé par les membres du chapitre du Golfe et les gouverneurs.

Le séminaire sera une occasion unique de :

- Souligner les 50 ans de l'Association
- Renforcer votre réseau de contacts
- Réviser les enjeux et le fonctionnement d'un réseau professionnel profitable et durable
- Approfondir les habiletés et compétences requises pour un réseautage de qualité
- Explorer les outils et modes de réseautage (traditionnel et électronique)

Salon des exposants

Venez échanger avec nos 50 exposants qui sont invités à vous présenter leurs nouveaux produits et services. De plus, vous découvrirez des pièces, objets et photos anciennes qui, au fil des 50 dernières années, ont connu une évolution marquée.

RIMOUSKI, un rendez-vous à ne pas manquer!

DU 15 AU 18 SEPTEMBRE 2013

Denis Latouche
DENIS LATOUCHE, ING

Inscrivez-vous dès maintenant!

Obtenez votre formulaire d'inscription sur le site : aimq.net

Conférenciers invités

Lise Cardinal

Présidente
Lise Cardinal et associés



Formée à l'école des multinationales, Lise Cardinal est reconnue comme une « mailleuse » née. Conférencière colorée et auteure de deux livres portant sur le réseautage, son expertise est sollicitée partout où on souhaite développer un réseautage responsable, stratégique et durable.

Yves Lavoie, ing.

Président
Gestion automatisée
Yves Lavoie inc.



Diplômé en génie électrique de l'Université Laval, Yves Lavoie possède 32 ans d'expérience en informatique industrielle, en gestion automatisée, en modélisation de systèmes, à la direction de projets technologiques et en développement d'affaires au sein de compagnies œuvrant sur le plan national et international.

Roxane Duhamel

Associée principale
Lise Cardinal et associés



Diplômée en marketing et conférencière, formatrice, coach et chroniqueuse chevronnée en réseautage relationnel, marketing de soi et étiquette en affaires, elle gère le programme unique *Développez le réflexe réseau*.

RAPPEL
Soyez des nôtres
du 15 au 18
septembre

Programme du séminaire

Dimanche 15 septembre 2013

13 h	Accueil et inscription	Hall de l'Hôtel Rimouski
18 h	Cocktail	Hall de l'Hôtel Rimouski
19 h	Souper et soirée retrouvailles et réseautage <i>Cinq décennies, cinq couleurs, un réseau</i> (tenue décontractée)	Salles Langevin-Ouellet

Lundi 16 septembre 2013

7 h 15	Déjeuner	Salon des exposants
8 h 15	<i>Réseauter, plus que fréquenter les 5 à 7</i> Lise Cardinal	Salon des exposants
9 h	Ouverture du Salon des exposants	Salon des exposants
9 h 20	Ouverture des sessions techniques	Salles Langevin-Ouellet
9 h 30	<i>Démarche de réseautage durable et équilibré</i> Roxane Duhamel et Yves Lavoie	Salles Langevin-Ouellet
10 h 30	Pause Réseautage avec les exposants	Salon des exposants
11 h	<i>Le réseau, puissant outil de marketing personnel</i> Roxane Duhamel	Salles Langevin-Ouellet
12 h 30	Dîner	Salon des exposants
13 h 45	<i>Réseauter avec brio : du relationnel au virtuel</i> , Yves Lavoie	Salles Langevin-Ouellet
15 h	Pause Réseautage avec les exposants	Salon des exposants
15 h 30	Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales Pascale Fortin, ing. Ville de Longueuil Tables de discussions	Salles Langevin-Ouellet
17 h 30	Cocktail et souper au Musée des exposants	Salon des exposants
19 h 45	Départ des navettes pour la salle DESJARDINS-TELUS	Entrée principale de l'Hôtel
20 h	Soirée 50 ^e anniversaire de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (tenue de ville)	Salle DESJARDINS-TELUS

Mardi 17 septembre 2013

7 h 15	Déjeuner réseautage	Salon des exposants
8 h 30	<i>Mieux se connaître pour mieux s'entraider</i> Lise Cardinal	Salon des exposants
10 h	Pause Réseautage avec les exposants	Salon des exposants
10 h 30	<i>Le réseautage : un outil de développement professionnel à exploiter</i> Défi et stratégie pour des résultats	Salles Langevin-Ouellet
12 h	Dîner	Salon des exposants
14 h	Assemblée générale annuelle AIMQ	Salles Langevin-Ouellet
15 h 30	Assemblée générale annuelle FIMQ	Salles Langevin-Ouellet
18 h	Cocktail	Hall de l'Hôtel Rimouski
19 h	Gala de clôture (tenue noire, blanche ou noire et blanche)	Salle de bal

Mercredi 18 septembre 2013

7 h 30 à 9 h	Déjeuner-conférence La gestion de projets appliquée au déménagement et à l'installation du sous-marin Onondaga par Serge Guay, directeur général du Site historique maritime de la Pointe-au-Père	Salles Langevin-Ouellet
9 h	Départ des navettes pour la visite du sous-marin Onondaga et du Musée Empress of Ireland	Entrée principale de l'Hôtel
10 h 15	Départ de la navette suite à la visite du sous-marin	Site historique
11 h 15	Départ de la navette suite à la visite du Musée Empress of Ireland	Site historique

Hôtel Rimouski

Pour un séjour unique

Nous avons le plaisir de vous accueillir à l'Hôtel Rimouski, lauréat régional du Grand prix du tourisme Québécois 2013.

Pour information et réservation :
hotelrimouski.com

Tél. : 1 800 463-0755



Note : Le séminaire est éligible aux heures de formation requises par le Règlement sur la formation continue de l'OIQ.



QUE SONT-ILS DEVENUS ?



Par **Richard Lamarche**, gouverneur et adjoint administratif de l'AIMQ

Afin de retrouver vos collègues qui ont changé d'emploi au cours de la dernière année, l'AIMQ vous informe... Il est cependant possible qu'on en ait oubliés, donc, si vous en connaissez, écrivez-nous au aimq.rlamarche@videotron.ca pour la prochaine parution de votre revue *Contact Plus*.

CEUX QUI ONT CHANGÉ DE VILLE

NOM	ANCIEN POSTE	NOUVEAU POSTE
Michel Raymond , ing.	Directeur des Travaux publics Ville de Saint-Donat	Directeur des Travaux publics Ville de Sainte-Julienne
Éric Dancause , ing.	Directeur du Service du Génie Ville de Brossard	Directeur du Service du Génie MRC Beauce-Sartigan

NOS NOUVEAUX MEMBRES DEPUIS LA REVUE N° 85

NOM	POSTE	VILLE
Marc-Denis Rioux , ing., jr.	Ingénieur junior	MRC de la Mitis
Patrick Caron , ing.	Responsable des Travaux publics	Ville de Rimouski
Christine Richard , ing.	Ingénieure	Ville de Montréal-Est
Isabelle Roy , ing.	Directrice des Services techniques	Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
Stéphanie Pelletier , ing.	Ingénieure de projet - Génie civil	MRC de Charlevoix
Catherine Hirou , ing.	Chef de Division - Voie publique et mécanique	Ville de Brossard
Alain Thiboutot , ing.	Chef de Service	Ville de Brossard
Jean-Pierre Drouin , ing.	Chargé de projet - Génie	Ville de Montréal - Arr. St-Léonard
Pietro De Cubellis , ing.	Directeur - Gestion des infrastructures	Ville de Sainte-Catherine
Anik Gagnon-Gagné , ing.	Ingénieure	MRC de l'Érable

DÉPART POUR LA RETRAITE

NOM	POSTE	VILLE
Fernand Gendron , ing.	Conseiller aux infrastructures Services techniques	Ville de Trois-Rivières

TRANSFERT VERS/OU AU SEIN DE L'ENTREPRISE PRIVÉE

NOM	ANCIEN POSTE	NOUVEAU POSTE
Rachid Ammar , ing.	Coordonnateur en construction Ville de Sainte-Catherine	Directeur des infrastructures municipales chez Marcom
Jérôme Lavoie , ing.	Chef des Services techniques Ville de Trois-Rivières	Béton provincial Ville de Trois-Rivières
Pierre-Luc Forget , ing.	Directeur des Services techniques Ville de Sainte-Adèle	Ministère des Transports



**Pour des rues
bien intégrées
à leur milieu!**

Experts-conseil en :

- Maîtrise de vitesse
- Sécurité routière
- Aménagements cyclables
- Design de rues

Paul Mackey, directeur

840, rue Raoul-Jobin, bureau 303
Québec (Québec) G1N 1S7

Téléphone : 418-683-1156
Télocopieur : 418-682-6131

ruesecure@ruesecure.com
www.ruesecure.com

BES IN DE VOUS!



On a besoin de vous pour informer vos collègues de vos plus récentes réalisations.

Partagez vos bons coups en rédigeant des articles pour votre revue CONTACT PLUS.

Soumettez vos textes à Steve Ponton, ing., urb.,
responsable du contenu : steve.ponton@sympatico.ca

« Saviez-vous que la rédaction et la publication d'articles et d'ouvrages spécialisés peut être reconnu comme partie intégrante du Règlement sur la formation continue obligatoire de l'Ordre? (Article 5.6 du Règlement)
C'est une autre excellente raison de faire parler de vos projets municipaux! »

Les dates de tombée pour la remise de vos textes : 15 octobre, 15 janvier, 15 avril et 15 juillet.
Merci pour votre précieuse collaboration! Le comité de rédaction.



TUBÉCON

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
FABRICANTS DE TUYAUX DE BÉTON

AU SERVICE DES
CONCEPTEURS

FIABILITÉ DES PRODUITS INDUSTRIE DE CONFIANCE

15 rue Waterman, bureau 104
Saint-Lambert (Qc) J4P 1R7

Téléphone : 450-671-6161
info@tubecon.qc.ca
www.tubecon.qc.ca

Équipée pour vous servir!

J.B.Deschamps inc. est fière d'être partenaire avec le **Magazine Contact Plus** depuis plus de dix ans. Avec nos nouvelles presses des plus modernes à Québec et à Montréal, nous sommes toujours prêts à affronter les défis les plus grands et vous servir avec la qualité de notre service et de notre travail qui ont fait notre renommée. En plus de ces équipements ultra-modernes pour l'impression offset, avec *J.B.Deschamps Division numérique* nous sommes en mesure de combler l'offre d'impression grâce à notre parc de plus de neuf presses numériques.



J.B. Deschamps
Imprimeurs depuis 1926 inc.

Votre représentant, Dany Fortin
www.jbdeschamps.com
514.353.2493 poste 3226